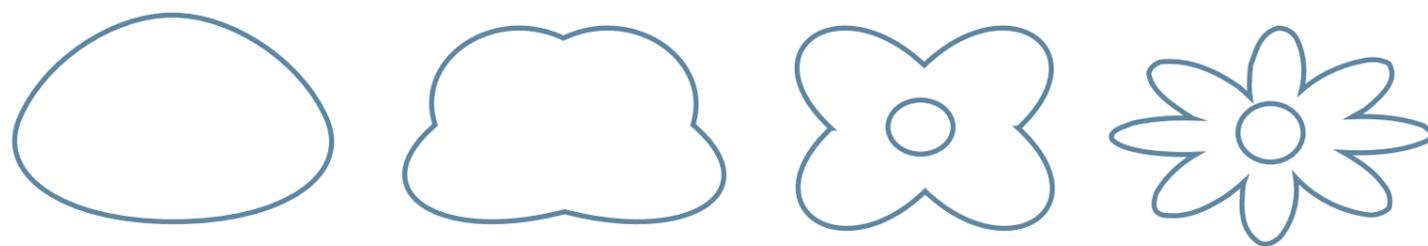


SITREVA

Syndicat Intercommunal
pour le Traitement et la
Valorisation des Déchets

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017





Sommaire

<i>Le territoire et l'organisation institutionnelle</i>	4
<i>Les ressources humaines</i>	7
<i>Les équipements</i>	10
<i>Les coûts et le financement du service</i>	14
<i>La sécurité et la maintenance des sites</i>	22
<i>La communication auprès des usagers</i>	24
<i>La collecte réalisée par nos membres</i>	28
<i>La collecte en déchèterie</i>	30
<i>Les apports extérieurs</i>	35
<i>Le transfert et le transport des déchets collectés</i>	36
<i>Le tri des emballages ménagers</i>	38
<i>La valorisation des déchets</i>	39
<i>La préservation de l'environnement</i>	44
<i>Glossaire</i>	47

De façon constante et sereine, Sitreva améliore son organisation et modernise ses outils, privilégie les solutions de recyclage sur la seule élimination des déchets et poursuit la réduction de l'empreinte environnementale des processus de traitement. Car Sitreva a une seule mission : rendre aux collectivités qui lui ont confié le traitement et la valorisation des déchets ménagers collectés sur leurs territoires, et à leurs habitants qu'il accueille au quotidien sur les déchèteries, un service public performant, c'est-à-dire dont les coûts sont maîtrisés et qui contribue à la préservation de nos ressources naturelles. Les pages suivantes de ce nouveau rapport annuel ont pour seule ambition de vous rendre fidèlement l'ensemble des données vous permettant d'apprécier notre action à l'aune de cet objectif.

Le Président de Sitreva,
Benoît PETITPREZ



Le territoire et l'organisation institutionnelle

Sitreva est un établissement public créé le 1er mars 1994 afin d'exploiter les déchèteries et d'effectuer le transport et le transfert, le tri, le traitement et la valorisation des déchets que ses membres lui ont confiés après les avoir collectés.

Sont membres de Sitreva :

- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la région de Châteaudun
- Le SICTOM du Hurepoix
- La CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Le SICTOM de la région de Rambouillet.

Sitreva est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. Celui-ci est ainsi composé de 57 conseillers syndicaux titulaires et 57 suppléants, désignés par les assemblées délibérantes des établissements membres de Sitreva, lesquelles sont issues des conseils communautaires des structures réunies au sein de ces établissements (à l'exception de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui est membre direct de Sitreva). L'ensemble procède des 196 communes qui composent le territoire de Sitreva. Le comité syndical s'est réuni à 6 reprises en 2017, adoptant 82 délibérations.

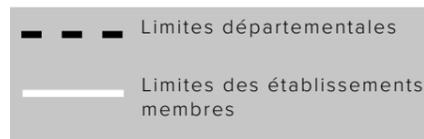
Plusieurs commissions préparent les travaux du comité syndical et l'accompagnent dans ses missions.

- La commission d'appel d'offres (CAO) ouvre les offres remises par les candidats à un marché public et attribue les marchés publics. Elle s'est réunie 2 fois en 2017.
- La commission d'ouverture des offres de délégation de service public (COODSP) ouvre les offres remises par les candidats à une DSP et est consultée sur tout projet d'avenant à la convention de DSP. Elle s'est réunie 1 fois en 2017.
- La commission des finances est consultée sur toutes les questions afférentes au budget et aux finances du syndicat. Elle s'est réunie 4 fois en 2017.
- La commission des déchèteries est consultée sur les conditions et les règles de fonctionnement du service d'accueil des usagers dans nos déchèteries.
- La commission du traitement des déchets et du suivi de la DSP assure le suivi du fonctionnement de la DSP et de ses outils. Elle s'est réunie 1 fois en 2017.
- La commission consultative des usagers de services publics locaux (CCUSPL) est chargée de l'examen du

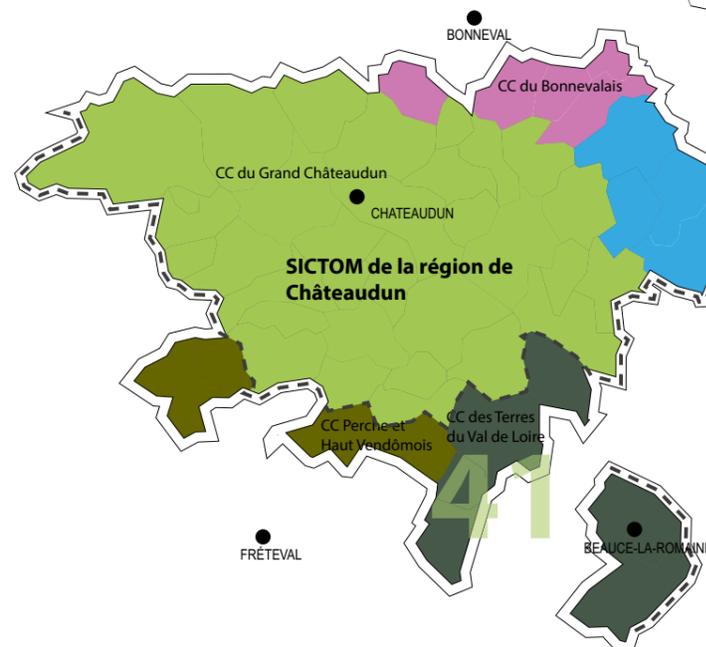
rapport annuel de la DSP, de l'examen du rapport annuel d'activité et est consultée sur tout projet de DSP.

Deux instances assurent la bonne tenue du dialogue social dans l'établissement :

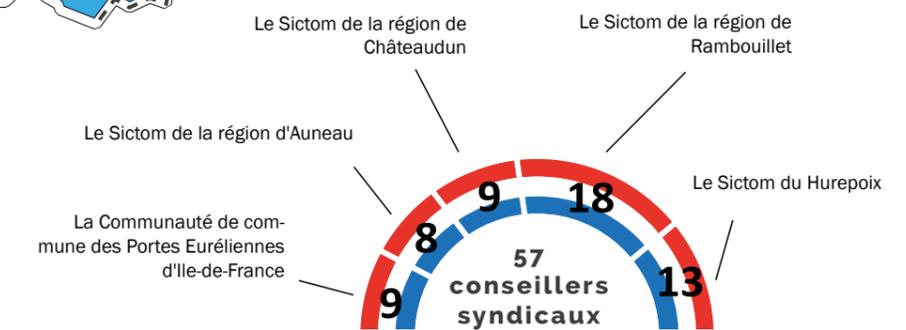
- Le comité technique (CT) donne un avis sur toutes les questions d'ordre collectif touchant aux ressources humaines. Il s'est réuni 5 fois en 2017.
- Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est consulté sur tous les projets de décision relatifs à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il exerce en outre une mission de prévention, d'analyse et d'inspection en matière de conditions de travail et de santé. Il s'est réuni 5 fois en 2017.



*Le périmètre de Sitreva traverse 2 régions administratives (Centre-Val de Loire et Île-de-France) et 4 départements (Essonne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Yvelines).



Le comité syndical*



* Au sein de Sitreva, le nombre de délégués de chaque membre est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 5000 habitants.

L'organe exécutif de Sitreva est incarné par son président, Benoit PETITPREZ, qui a été élu le 10 juin 2014. Assisté de 12 vice-présidents, il conduit la politique définie par le comité syndical. ■

Les vice-présidents



Benoît PETITPREZ
Président



1 - Christian SCHOETTL
Traitement et suivi de la
délégation de service public



2 - Daniel MORIN
Achats publics



3 - Jean-Louis BAUDRON
Administration générale



4 - Jean-Yves DEBALLON
Relations extérieures et
institutionnelles



5 - Pierres-Yves KOPPE
Contrôle de gestion et
patrimoine



6 - Dominique ECHAROUX
Finances et ressources
humaines



7 - Jacques GEFFROY
Environnement, qualité, ICPE



8 - Éric SEGARD
Travaux et équipements



9 - Emmanuel BIWER
Valorisation



10 - Daniel BONTE
Déchèteries



11 - Jean-Marie GELÉ
Sécurité



12 - Chantal RANCE
Communication

Les ressources humaines

Sitreva a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l'exploitation de son centre de tri, situé à Rambouillet, et de l'unité de valorisation énergétique (UVE), située à Ouarville – à la société VALORYELE (filiale de SUEZ), dans le cadre d'une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans. L'ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie.

Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont répartis sur 128 emplois et composés pour l'essentiel d'agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation. Issus majoritairement (85%) de la filière technique, ils sont composés à 90,6% d'agents de catégorie C, à 4,7% d'agents de catégorie B et à 4,7% d'agents de catégorie A.

Cette composition ne reflète pas l'importance dans notre organisation de l'encadrement intermédiaire, indispensable relais de management compte-tenu tant de la densité de nos équipes par métier – 48 agents de déchèterie, 23 chauffeurs,... – que de leur dispersion sur notre vaste territoire.

Un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit visant à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique. Ce travail s'intègre dans la politique de formation de Sitreva.

A ce titre, 2898 heures de formation ont été dispensées en 2017 soit une moyenne de 20,7 h par agent.

Effectifs en hausse et prise en compte de la saisonnalité de l'activité

10 emplois ont été créés au cours de l'année faisant passer le nombre d'emplois ouverts au tableau des emplois de 118 à 128 : 2 emplois administratifs (assistante de direction et responsable de l'achat public) et 1 emploi technique (adjoint à la maintenance) ; 7 nouveaux emplois consécutivement à la reprise en régie de l'activité haut de quai des déchèteries du secteur du SICTOM du Hurepoix.

La mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirme néanmoins

128
emplois publics

16,5%
part de la masse
salariale dans
les dépenses de
fonctionnement

2 898
heures de formation

5
réunions du comité
technique

1 413
heures de délégations
accordées

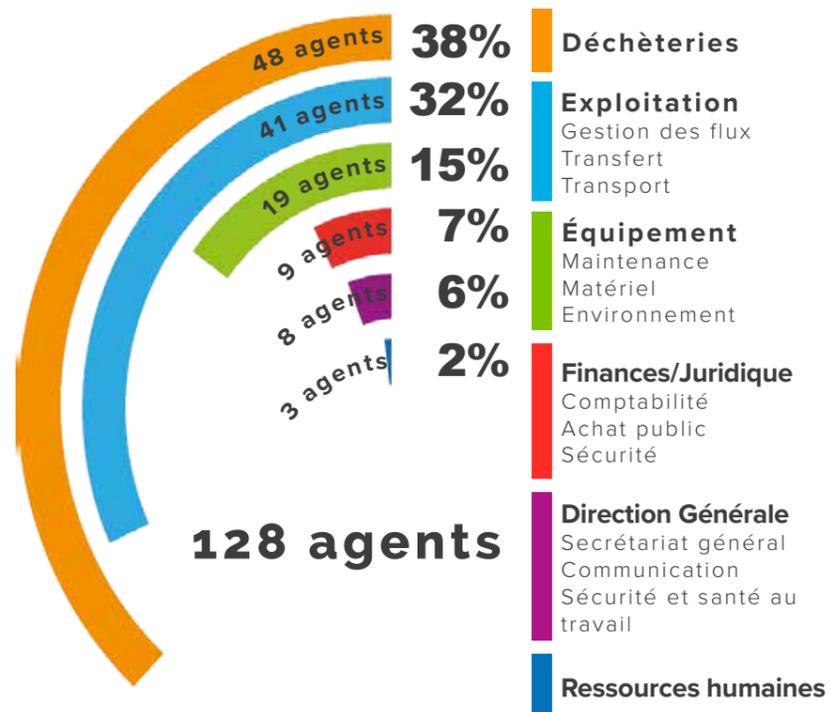
la constance de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,47 agent pour 1000 habitants.

La maîtrise rationnelle de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 34 salariés ont à ce titre travaillé au sein de Sitreva en 2017 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder 6 mois.



Réunion annuelle de l'ensemble du personnel

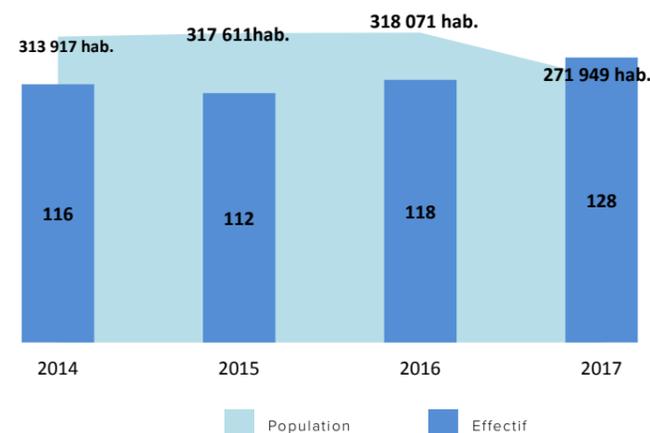
La répartition des effectifs



Permanence du dialogue social

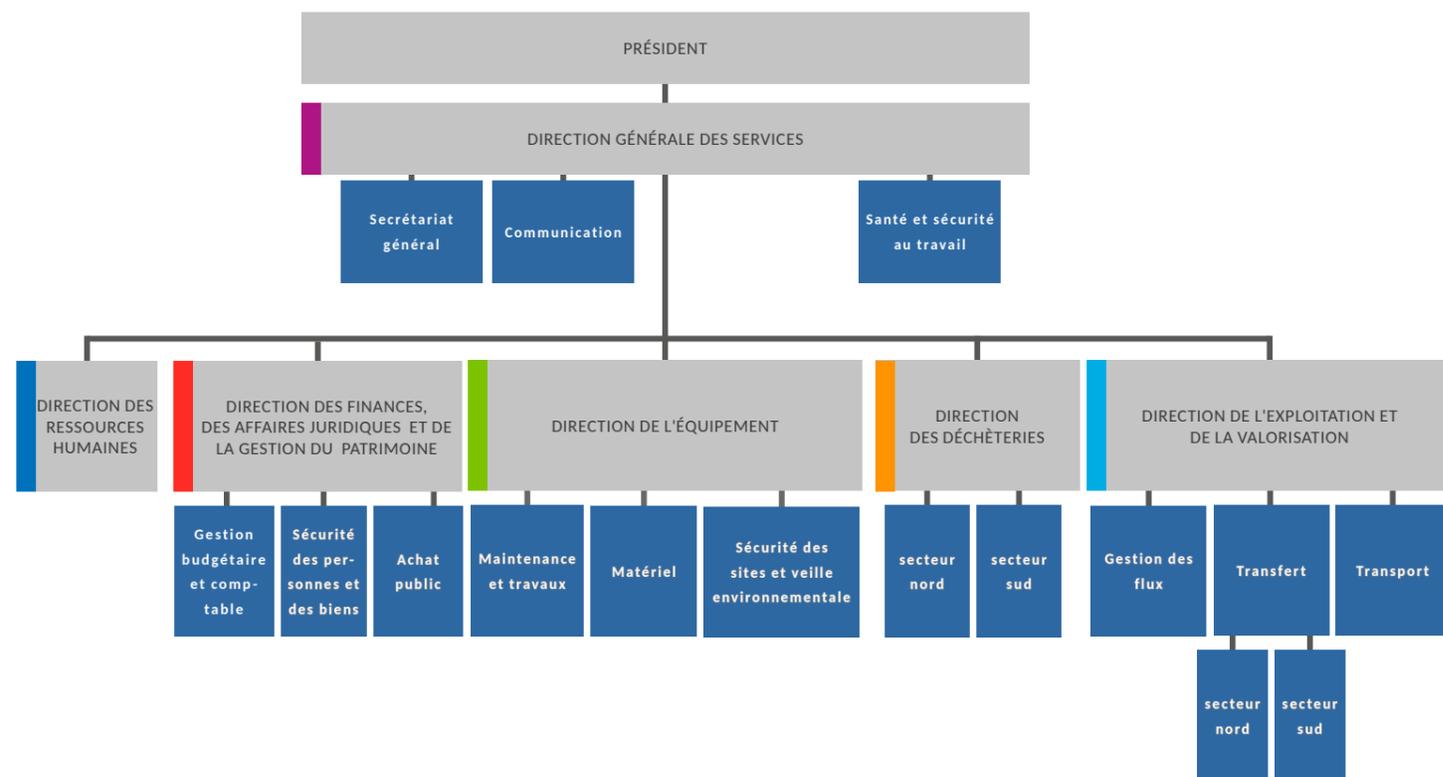
Le Comité technique a été réuni à 5 reprises en 2017, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois et de l'organigramme, le nouveau dispositif de formation du personnel, la transposition du nouveau régime indemnitaire des agents de la fonction publique (le RIFSEEP), la réorganisation des services de permanence, ou l'accueil de stagiaires en alternance. Dans le même esprit d'encouragement du dialogue social, 1413 heures ont été accordées durant l'année 2017 aux représentants du personnel pour se consacrer à leur action. ■

L'évolution de l'effectif permanent et de la population

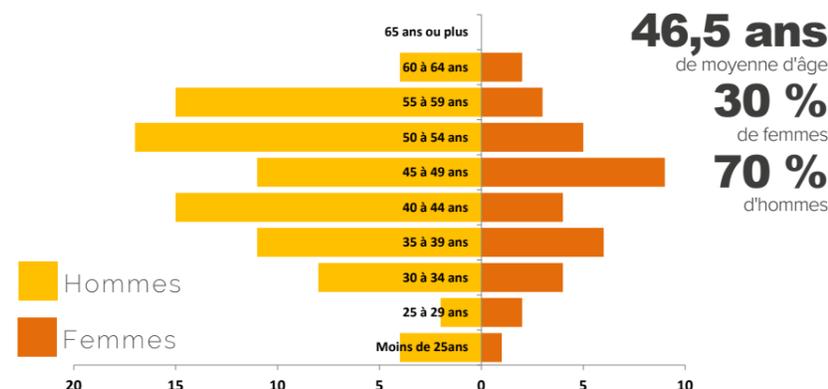


0,47 agents
pour 1000 habitants (taux d'administration)

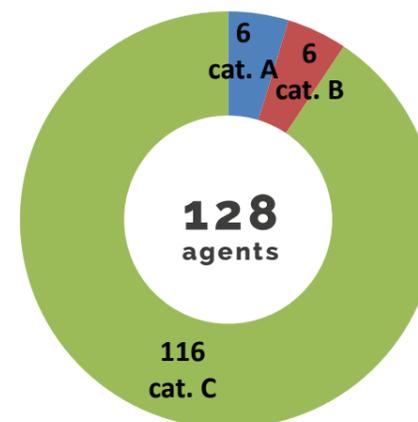
L'organigramme des services



La pyramide des âges



La répartition des effectifs par catégories d'emplois



La vie des services en bref

- Implication des gestionnaires dans le contrôle budgétaire avec centralisation des données de suivi.
- Dématérialisation des circuits de validation des pièces justificatives et documents comptables avec signature numérique.
- Restructuration du service maintenance avec la mise en place de visites mensuelles préventives sur tous les sites.
- Mise en place de formations incendie en interne par le service SSVE.
- Mise en place des animations pédagogiques sur le secteur de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.
- Informatisation des contrôles d'accès en déchèterie avec la mise en place du pass'déchèterie.
- Modification des horaires des déchèteries d'Arrou, Cloyes-lez-trois-Rivières, Beauce-la-Romaine et Châteaudun.
- Transfert des déchèteries de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron et intégration de 5 agents.

Les équipements

Pour accomplir sa mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Sitreva est doté d'un équipement industriel lourd exploité en DSP (unité de valorisation énergétique, centre de tri), ou en régie (centres de transfert, déchèteries, engins de manutention et véhicules de transport).

Un maillage d'équipements indispensables aux exigences du service public en secteur rural

Afin d'exercer leurs missions de service public de gestion des déchets ménagers malgré les contraintes fortes de leur territoire – faible densité des bassins de population, éloignement des lieux de collecte des sites de traitement – Sitreva et ses membres se sont dotés d'un ensemble d'équipements qui assurent un complet maillage du territoire garantissant à la fois proximité du service rendu à la population et gains logistiques indispensables à l'équilibre économique du service.

Sitreva dispose ainsi de 4 centres de transfert et d'une flotte de 30 tracteurs routiers qui optimisent le transport des déchets collectés vers leurs sites de traitement. 21 déchèteries sont par ailleurs

réparties sur tout le territoire, soit 1 pour 13 000 habitants, limitant les déplacements des administrés pour effectuer leur geste de tri. Sitreva possède enfin son centre de tri et son unité de valorisation énergétique.

Des équipements à développer ou à renouveler

En 2017, Sitreva a effectué de nombreux investissements dans des opérations de développement ou de renouvellement. Déchèteries, centres de transfert et bureaux ont tous bénéficié de mises aux normes ou d'optimisation (assainissement, isolation, sécurité, éclairage, environnement).

Le matériel roulant

Le transport et le transfert étant deux activités majeures de Sitreva, le matériel nécessite une attention de tous les

Les opérations d'équipement en 2017

Les opérations de renouvellement

Renouvellement de matériel	65 227,09 €
Mise aux normes	893 416,12 €
Travaux et aménagements renouvellement	243 819,26 €
Informatique téléphonie renouvellement	5 255,00 €
SST renouvellement	1 332,33 €
Sous-total	1 209 049,80 €

Les opérations de développement

Déconstruction UIOM de Châteaudun	14 855,64 €
Construction centre de transfert de Châteaudun	19 645,00 €
Équipement des déchèteries de Châteaudun	133 137,33 €
Optimisation des FMA	119 457,00 €
Aménagement des déchèteries (investissements de développement)	267 000,00 €
Acquisition de deux compacteurs	144 632,14 €
Contrôle d'accès	64 735,00 €
Communication développement	2 343,00 €
Informatique téléphonie développement	1 270,82 €
SST développement	670,00 €
Sous-total	767 745,93 €

Total 1 976 795,73 €



Nouvelles trémies de vidage
centre de transfert de Rambouillet



Aménagement de l'aire de stockage des déchets
centre de transfert de Rambouillet

21
déchèteries

4
centres de transfert

1
centre de tri

1
unité de valorisation
énergétique

1 976 796 €
d'investissement

instants. Un entretien régulier et permanent associé à un renouvellement pluriannuel nous permettent d'avoir un matériel roulant fiable et performant. 3 semi-remorques FMA et 1 tracteur de parc ont été achetés en 2017. Certains équipements en fin de vie ont par ailleurs été vendus : 2 tracteurs, 4 compacteurs, 1 semi-TP.

Le service transport est doté de 16 camions tracteurs routiers, 14 camions porteurs, 27 semi-remorques à fond mouvant, 28 remorques de type travaux publics, 6 compacteurs et 279 caissons de déchèteries.

Le service transfert est quant à lui doté de 5 tracteurs de parc, 5 pelles mécaniques, 3 chargeuses, 2 Merlo, 3 chariots élévateurs. ■



Maintenance annuelle sur le turbo-alternateur de l'UVE

Les équipements de Sitreva



1 unité de valorisation énergétique (UVE)



Unité de valorisation énergétique - Ouarville

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'UVE est exploitée en Délégation de Service Public (DSP) par la société VALORYELE. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.



1 centre de tri



Centre de tri - Rambouillet

Situé à Rambouillet, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, il sert à optimiser la valorisation des déchets en triant les emballages ménagers en fonction de leur matière. Géré dans le cadre de la DSP par la société VALORYELE, les collectes sélectives réalisées par les établissements membres y sont triés à l'exception des emballages issus des collectes du SICTOM de la région de Châteaudun qui sont triés au centre de tri NATRIEL à Dreux.



21 déchèteries



Déchèterie de Janville

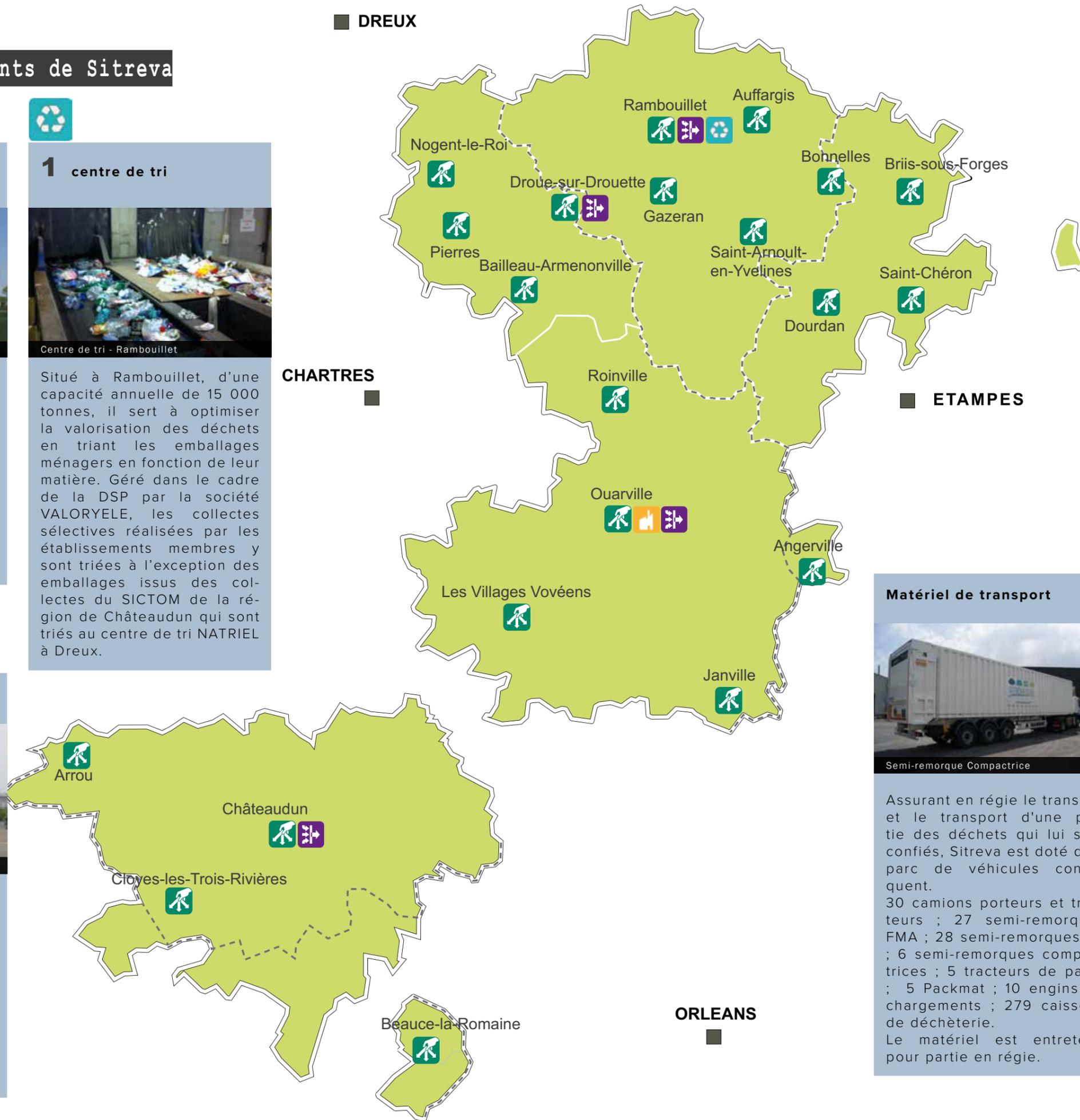
Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. En 2017 Sitreva exploite 21 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

DREUX

CHARTRES

ETAMPES

ORLEANS



Matériel de transport



Semi-remorque Compactrice

Assurant en régie le transfert et le transport d'une partie des déchets qui lui sont confiés, Sitreva est doté d'un parc de véhicules conséquent.

30 camions porteurs et tracteurs ; 27 semi-remorques FMA ; 28 semi-remorques TP ; 6 semi-remorques compactrices ; 5 tracteurs de parcs ; 5 Packmat ; 10 engins de chargements ; 279 caissons de déchèterie.

Le matériel est entretenu pour partie en régie.

4 centres de transfert



Centre de transfert - Châteaudun

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.

Sitreva dispose de 4 centres de transfert situés à :

- Châteaudun
- Droue-sur-Drouette
- Ouarville
- Rambouillet

Les coûts et le financement du service

Les dépenses de Sitreva sont générées par deux pôles principaux :

- le traitement des déchets, exact produit des tarifs que Sitreva a négociés avec ses prestataires privés pour le traitement des déchets, modulé par l'évolution des marchés des matériaux et les quantités effectivement traitées ;

- la gestion du syndicat, substantielle, Sitreva ayant fait le choix pour des raisons d'efficacité d'être propriétaire de ses principaux équipements et, à l'exception du centre de tri et de l'UVE, de les exploiter en régie.

Ces deux postes de dépenses sont financés par les contributions des membres de Sitreva, dont les taux sont définis chaque année en fonction des besoins du Syndicat et des choix de son Comité syndical, qui sont assises à la fois sur la population et sur la quantité de déchets issus du territoire de chaque membre.

Les autres postes budgétaires procèdent du fonctionnement habituel d'un établissement public : équipement, opérations ponctuelles, emprunt, remboursement de dette.

Un exercice budgétaire maîtrisé malgré l'impact de la sortie de l'Arpajonnais dont l'indemnisation reste à percevoir

Au cours de l'exercice 2016, Sitreva avait bénéficié de l'impact financier positif de la reprise en régie des déchèteries du secteur de Châteaudun ainsi que du caractère globalement soutenu de l'activité qui avait généré une hausse de la part des contributions de ses membres assise sur les volumes traités. Par ailleurs, une convention de gestion avait maintenu pour l'année complète les communes de l'Arpajonnais dans le périmètre du syndicat. En outre, plusieurs opérations de travaux et d'études avaient dû être reportées à l'année suivante. Enfin, alors que la sortie définitive des communes de l'Arpajonnais du périmètre du syndicat serait effective dès le 1er janvier 2017, face au risque d'une compensation tardive du coût de celle-ci, décision avait été prise de consolider en fin d'exercice le montant d'emprunt budgétisé, afin de donner à la capacité d'autofinancement du syndicat les moyens de sa préservation.

Sitreva dégageait ainsi, en clôture de

l'exercice 2016, un fonds de roulement de 2 934 166,18 €.

C'est sur ces bases que le budget 2017 devait permettre à Sitreva, face à la réduction de son périmètre et dans l'attente de son indemnisation, de gérer une période de transition dont la durée ne devait alors pas excéder une année. En effet, dès la fusion du SIREDOM avec le SICTOM du Hurepoix, attendue au 1er janvier 2018, et conformément aux termes du protocole d'accord proposé par le SIREDOM, les équilibres de Sitreva devaient être restaurés (protocole que le SIREDOM a finalement choisi de ne pas mettre en oeuvre).

A l'issue de l'exercice, l'effet attendu de la sortie des dix communes de l'Arpajonnais sur le fonctionnement du syndicat est patent : les volumes globaux sont tous en retrait, tant en dépenses qu'en recettes, dans des proportions cependant variables et peu favorables, fonction à la fois de l'adaptabilité des flux concernés et de l'activité propre à chaque filière ; en outre la provision, égale à 50 % du montant escompté de compensation de cette sortie, a été raisonnablement constituée mais grève

fortement le résultat de fonctionnement de l'exercice qui s'établit à 551 839,21 € en retrait de 1 004 130,09 € par rapport à 2016.

Dans ce contexte conjuguant restrictions et incertitudes, les choix de gestion du syndicat et le bon maintien de l'activité dans certains secteurs ont toutefois permis de préserver les équilibres budgétaires, mais le relatif bon résultat de l'exercice reste conditionné à la compensation du coût de sortie de l'Arpajonnais : le montant net de celui-ci

pour l'année 2017 - 965 443,00 € - figure bien en effet parmi les recettes de l'exercice, mais reste encore, à l'issue de l'exercice, à percevoir.

Compte-tenu de l'excédent reporté, le résultat de clôture de l'exercice 2017 en fonctionnement est de 2 142 822,40 €. Quant aux opérations d'équipement, elles ont été réalisées à hauteur de 3 028 880,94 € (dont 1 052 085,21 € de reste-à-réaliser) et la part capital de l'annuité a représenté 2 764 615,99 €. L'ensemble est financé par une

65,83 €/hab
coût total net du service

4,2 ans
capacité de désendettement

2 683 259 €
coût net des processus de traitement (hors part fixe de la DSP)

Les marchés passés et leur montant

	Nature	Nombre de marchés	Montant
Appel d'Offre Ouvert	Service	1	858 201 €
	Fourniture	4	680 250 €
	Total	5	1 538 451 €
Marché à Procédure Adaptée	Service	9	1 138 050 €
	Fourniture	3	428 000 €
	Total	12	1 566 050 €
		17	3 104 501 €

Déchets dont le traitement génère une recette nette

Batteries [85 t]
260,13 €/t



Mobilier [999 t]
233,58 €/t



Carton de déchèterie [1095 t]
217,25 €/t



Emballages et papiers [14636 t]
134,38 €/t



Métaux [2865 t]
131,24 €/t



Huiles alimentaires [8 t]
100 €/t



Appareils électriques [2229 t]
67,65 €/t



Verre [8421 t]
23,14 €/t



Autres produits [241 t]
0 €/t



Déchets dont le traitement génère une dépense nette



Gravats inertes [10657 t]
3,21 €/t



Végétaux [29487 t]
15,29 €/t



Bois [8907 t]
24,47 €/t



Gravats en mélange [6190 t]
36,63 €/t



Tout-venant [34319 t]
56,98 €/t



Ordures ménagères [61555 t]
58,74 €/t



Huiles minérales [118 t]
156,81 €/t

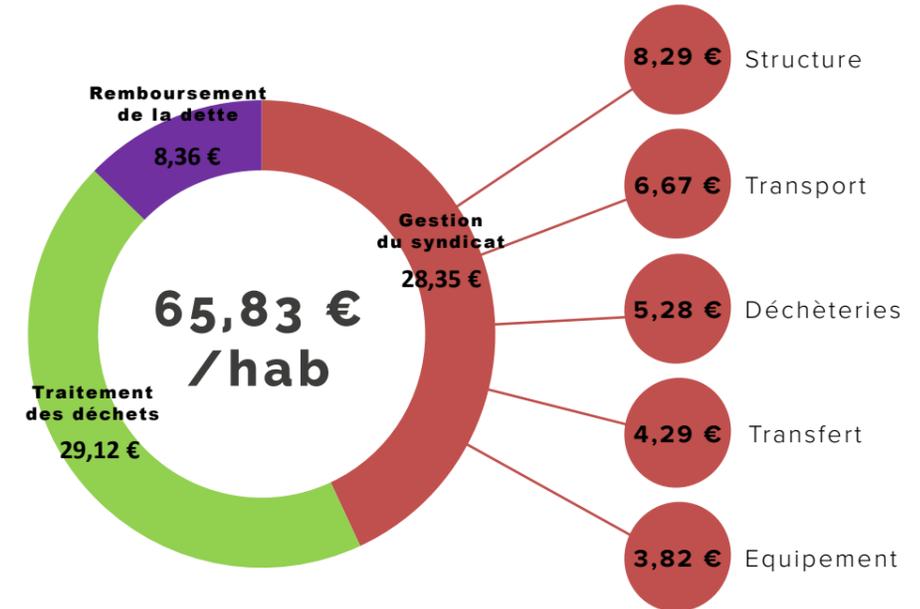
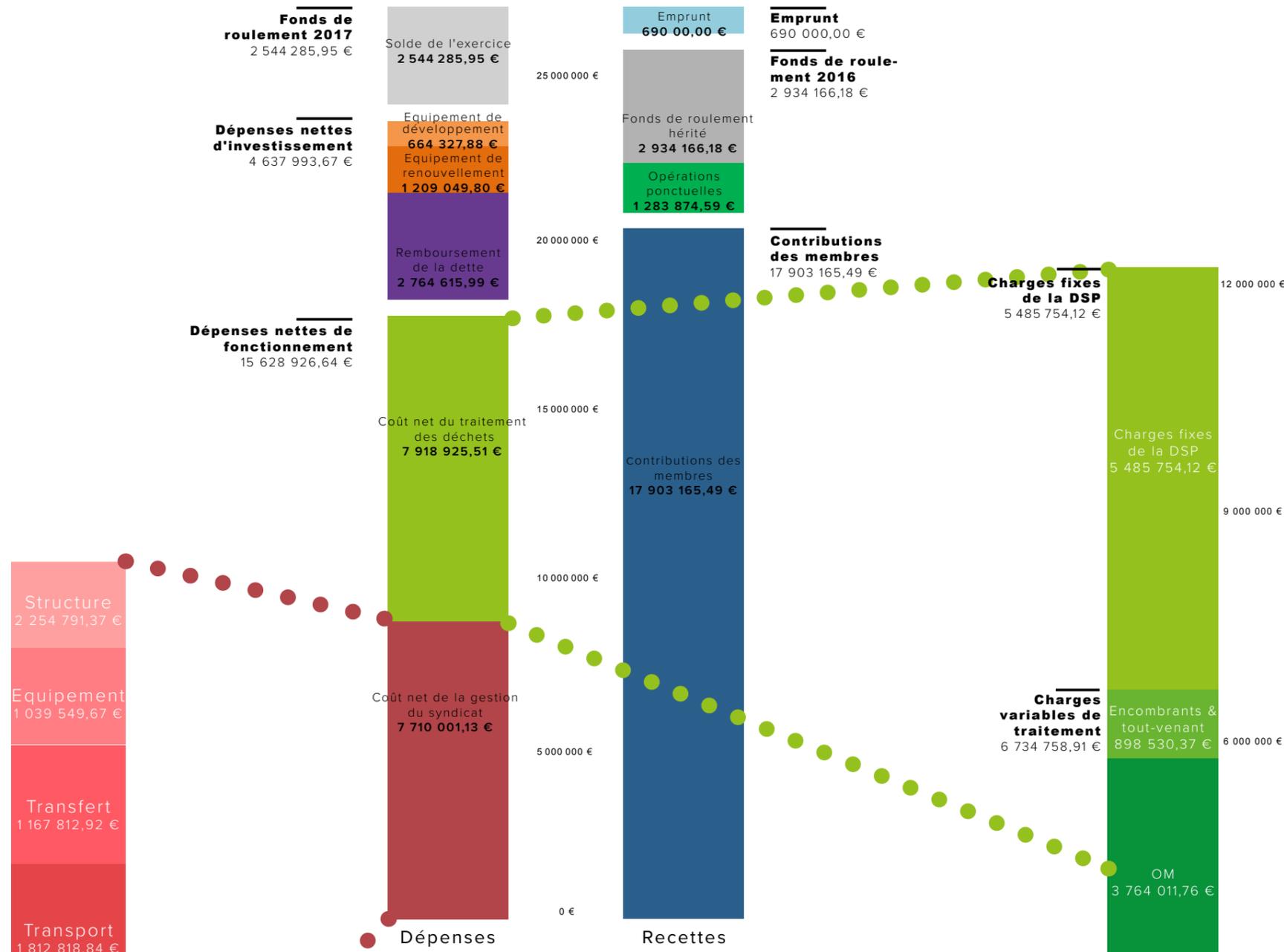


Produits chimiques [400 t]
273,45 €/t



L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2017*

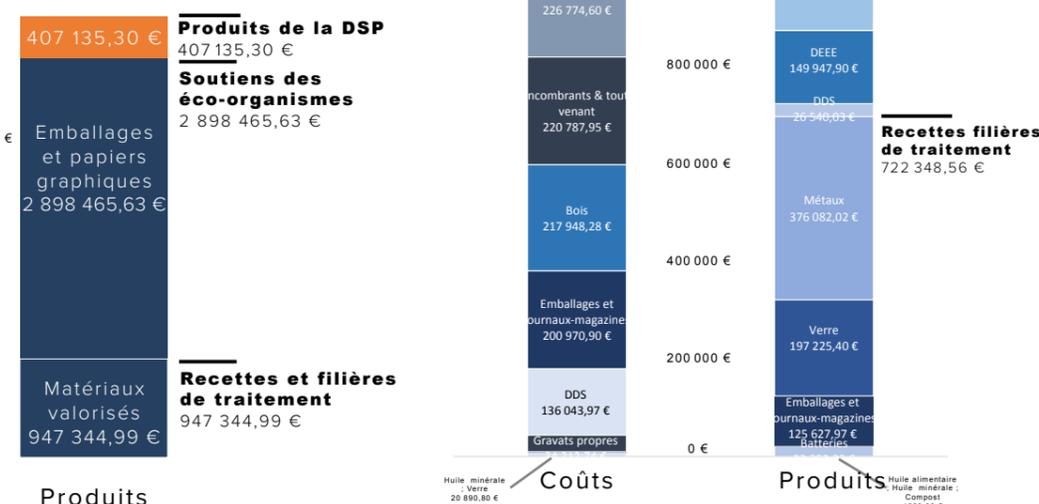
Le coût total net du service par habitant



Détail des coûts de la gestion du syndicat

Détail des coûts et produits du traitement des déchets sous DSP

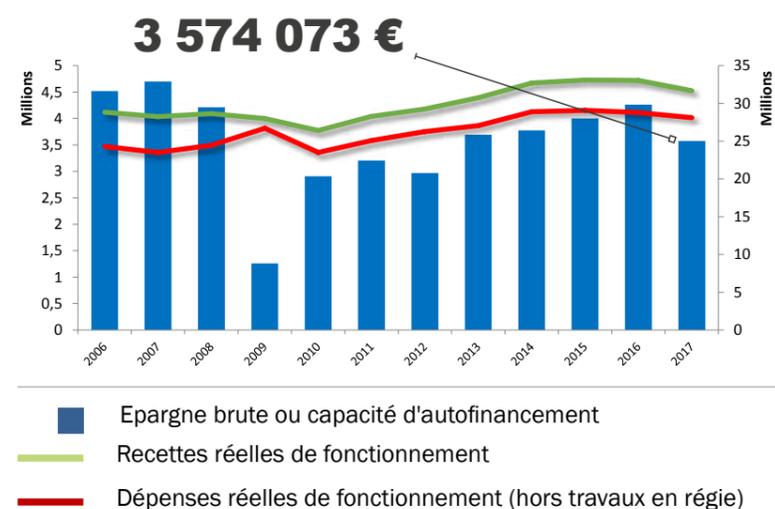
Détail des coûts et produits du traitement des déchets hors DSP



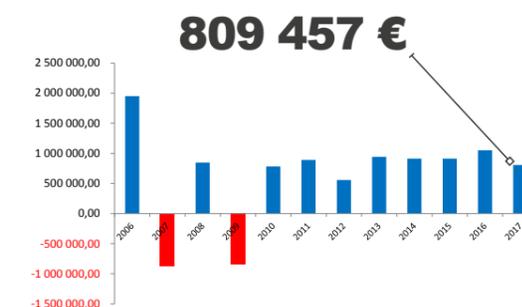
Pôle budgétaire	Axes de regroupement	CA 2017
n°1 Le traitement des déchets	Charges du traitement	13 713 684,96
	Charges fixes de la DSP	5 485 334,48
	Charges variables de la DSP	6 748 278,74
	Autres charges variables de traitement	1 480 071,74
	Produits du traitement	5 794 759,45
	Produits fixes de la DSP	249 662,86
	Produits variables de la DSP	157 472,44
	Recettes des filières de traitement	1 678 811,89
	Soutiens des éco-organismes	3 708 812,26
	Poids net du pôle budgétaire	
n°2 La gestion du syndicat	Frais de gestion	8 313 018,76
	Frais de personnel	5 240 148,04
	Charges financières	475 135,52
	Charges opérationnelles et de structure	2 597 735,2
	Produits de gestion	603 017,63
	Remboursements sur charges de personnel	75 750,68
	Produits des apports extérieurs	499 416,57
	Revenu des immeubles hors DSP	27 850,38
	Poids net du pôle budgétaire	
n°3 Les contributions des membres	Reversements	4 964 239,33
	Produits de la participation	22 867 404,82
	Contributions régulières	22 644 037,47
	Contributions ponctuelles	14 568,61
	Participations entre adhérents	208 798,74
Poids net du pôle budgétaire		17 903 165,49 €
n°4 Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	1 140 672,52
	Charges exceptionnelles	25 228,52
	Provisions et dépenses imprévues	1 115 444,00
	Produits Ponctuels	263 509,20
Poids net du pôle budgétaire		-1 283 874,59 €

n°5 Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 764 615,99 €
	Remboursement dettes	2 764 615,99
	Dépenses imprévues I	0,00
	Ressources propres	0,00 €
	Ventes	0,00
Poids net du pôle budgétaire		-2 764 615,99 €
n°6 Les équipements de renouvellement	Équipements de renouvellement	1 209 049,80 €
	Subvention des Équipements de renouvellement	0,00 €
Poids net du pôle budgétaire		-1 209 049,80 €
n°7 Les équipements de développement	Équipements de développement	767 745,93 €
	Subvention des Équipements de développement	103 418,05 €
Poids net du pôle budgétaire		-664 327,88 €
n°8 Emprunt	Emprunts	690 000,00 €
Poids net du pôle budgétaire		690 000,00 €

L'épargne brute (CAF)



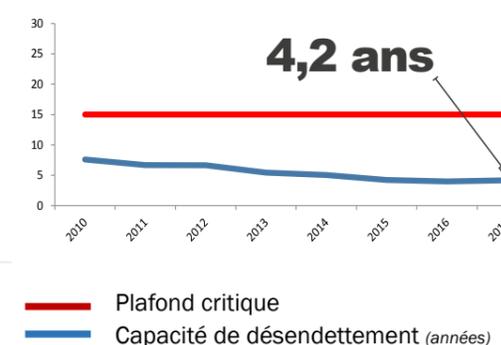
L'épargne nette



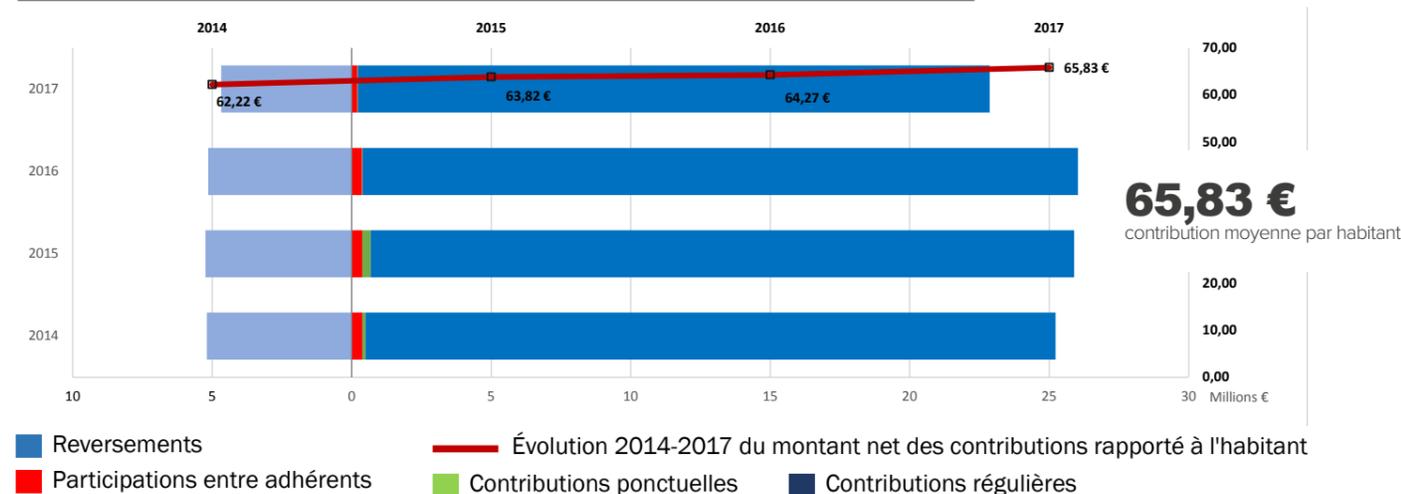
Le remboursement de la dette



La capacité de désendettement



Les contributions des établissements membres

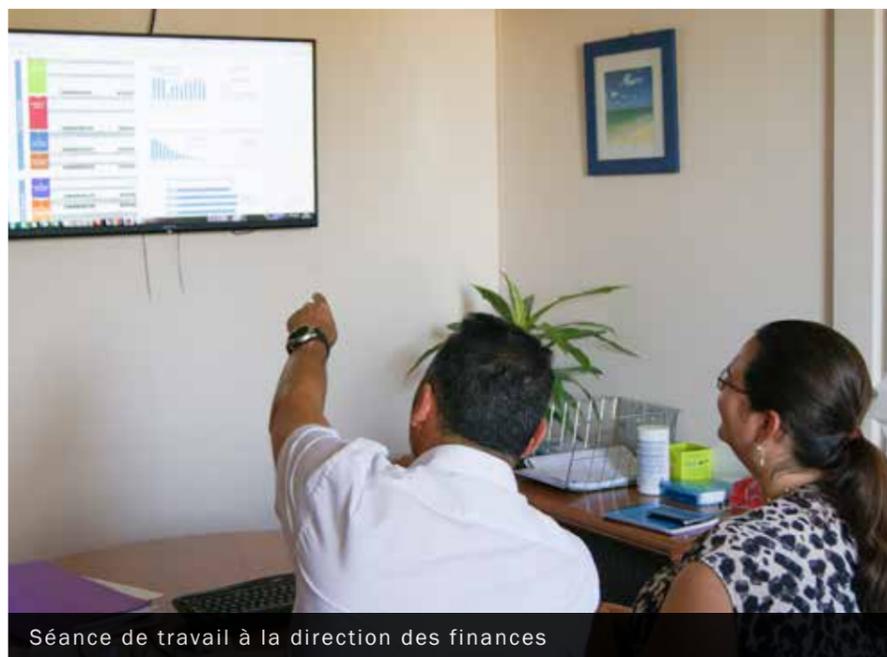


mobilisation des fonds propres à hauteur de 4 349 457,22 €, des subventions de la Région Île-de-France pour un montant de 103 418,05 € et le recours à l'emprunt pour 1 340 621,66 € (dont 650 621,66 € en reste-à-réaliser).

A l'issue de l'exercice, les contributions nettes des membres s'élèvent à 17 903 165,49 € soit 65,83€/hab. Cette somme permet de financer : la gestion du syndicat à hauteur de 7 710 001,13 €, répartie entre déchèteries, transport, transfert, équipement et structure ; le traitement des déchets à hauteur de 7 918 925,51 € composé principalement des charges fixes nettes de la DSP et pour 2 683 259 € du coût

net des processus de traitement hors part fixe de la DSP ; ainsi qu'une partie seulement du remboursement de la dette en capital. Les opérations ponctuelles de 1 283 874,59 € composées d'une part du montant escompté de compensation de la sortie de l'Arpajonnais et des ventes permettent de financer le solde de remboursement de la dette et de créer 809 457,30 € de CAF nette utilisée pour les équipements de renouvellement.

La CAF nette n'existe donc que grâce à l'inscription des 965 443,00 € en compensation de la sortie de l'Arpajonnais, montant qui permet également de conserver une bonne capacité de désendettement de 4,2 ans. ■



Séance de travail à la direction des finances

	2014	2015	2016	2017
CAF brute	3 773 882 €	4 001 881 €	4 259 723 €	3 574 073 €
CAF nette	912 631 €	912 543 €	1 050 265 €	809 457 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	92 €	91 €	92 €	107 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	104 €	104 €	105 €	120 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	16 €	13 €	22 €	17 €
Encours de la dette au 31 décembre	19 012 010 €	16 972 672 €	17 013 214 €	14 938 598 €
Encours de la dette (par habitant)	61 €	54 €	54 €	55 €
Capacité de désendettement (en années)	5,04	4,24	4,0	4,2

Les Eco-Organismes partenaires financiers de Sitreva

Corépile Assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents.

DASTRI Prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Traite les déchets d'activité de soins collectés dans nos déchèteries.

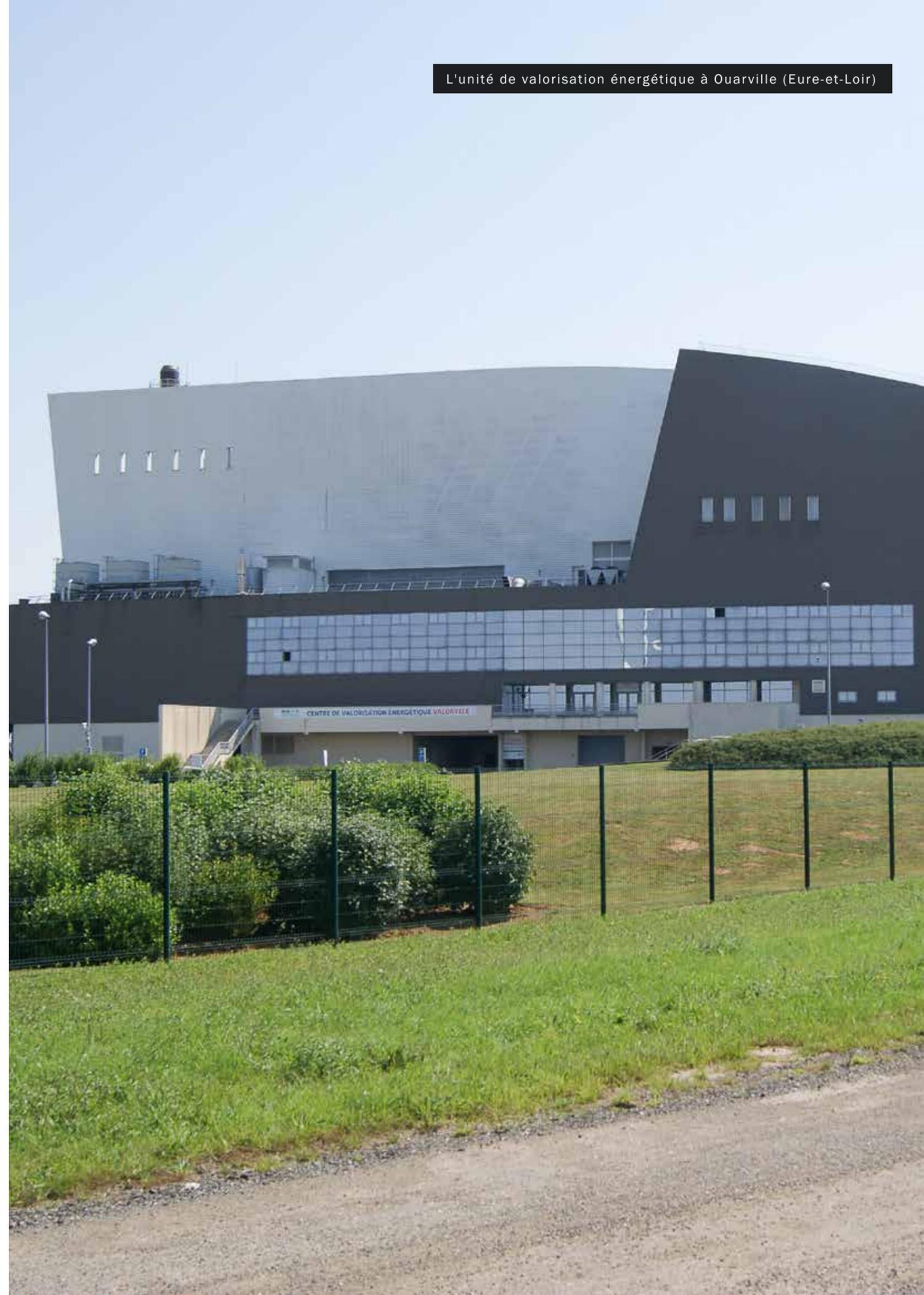
Citéo Née du rapprochement d'Eco-Emballages et Ecofolio, Citeo participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée, tant pour les emballages que pour les papiers graphiques.

EcoDDS Sa mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Eco-Systèmes Assure la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en fin de vie.

Eco-mobilier Assure la collecte et la valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Récylum Prend en charge la collecte et le recyclage des ampoules et néons usagés.



La sécurité et la maintenance des sites

Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme. Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. A cette fin, le service Sécurité des personnes et des biens et le service de la Maintenance sont chargés de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.

Un suivi systématique des atteintes à nos agents et au bien public

Le service Sécurité des personnes et des biens a en charge la gestion des droits d'accès sur les sites (attribution de badges et de codes d'accès), le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques des conteneurs de stockage, la vidéo protection, les systèmes anti intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions.

Un agent à temps plein est chargé de ces missions et a déposé en 2017 36 plaintes pour un montant de préjudice estimé à 44 388 €.

Le service assure également une maintenance de premier niveau pour les petites réparations (réparation de grillage en cas d'intrusions, remplacement des cadenas,...)

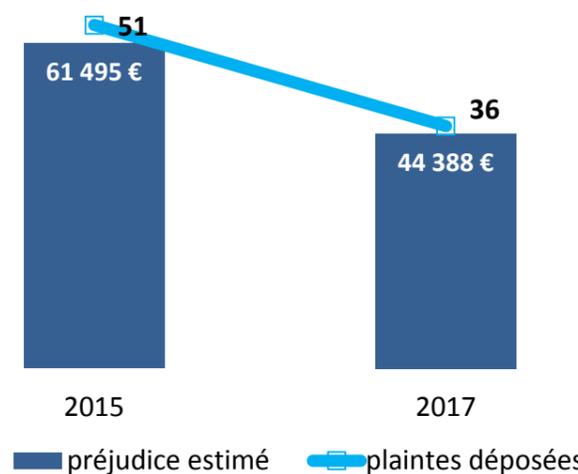
L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance permanente

Composé de 5 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance est chargé de mettre en œuvre et d'effectuer tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les sites et les bâtiments dédiés au service public.

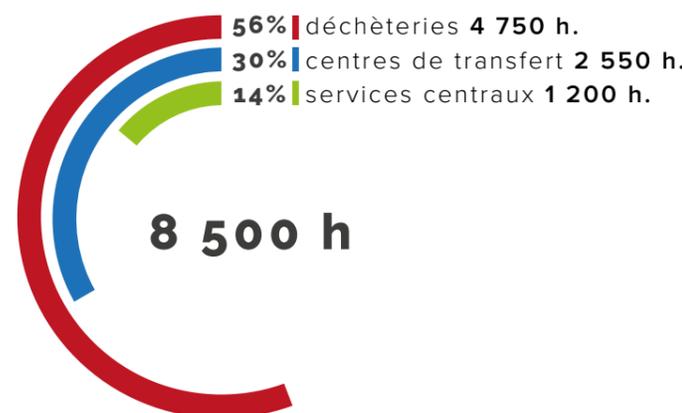
La majorité des interventions du service ont été consacrées aux déchèteries, aussi bien pour l'entretien périodique des sites et leur aménagement (espaces verts, plomberie, métallerie,...) que pour y effectuer les réparations faisant suite aux dégradations occasionnées par les actes de vandalisme (réparation de clôtures ou de portails notamment) : elles ont représenté à ce titre en 2017 4 750 h de travail.



L'évolution des vols et des effractions



Le temps consacré à la maintenance en régie des équipements



Aménagement de vanne de coupure d'eau

6 agents de maintenance

8 500 h de maintenance en régie des équipements

1 référent sécurité

36 plaintes déposées

1 233 € montant moyen du préjudice par plainte

3 flagrants délits

Les principaux travaux suivis par le service de la maintenance en 2017

- Mise aux normes des détecteurs de fumée sur tous les sites
- Mise aux normes du centre de transfert de Rambouillet (dalle ; filets anti envol)
- Remplacement des locaux d'accueil des déchèteries d'Arrou et de Cloyes-les-trois-Rivières
- Aménagement routier et signalisation de l'accès à la déchèterie de Beauce-la-Romaine
- Assainissement et étanchéité sur plusieurs déchèteries

La communication auprès des usagers

L'usager du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

Nos meilleurs outils de communication sont nos équipements

Chaque année Sitreva accueille le public pour lui faire visiter ses équipements. En effet, rien n'est plus efficace que de montrer concrètement aux usagers ce qui se passe après leur geste de tri. En immersion dans le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ou dans l'unité de valorisation énergétique de Ouarville, les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses membres font visiter les installations à des groupes scolaires ou adultes.

En 2017, le centre de tri a accueilli 1 889 visiteurs enfants et adultes notamment lors des portes ouvertes organisées au mois de novembre qui a permis d'accueillir 280 visiteurs.

L'unité de valorisation énergétique a reçu quant à elle la visite de 474 personnes.

Les enfants, premiers ambassadeurs du tri

Depuis 2007, l'éducation au développement durable et particulièrement au tri des déchets, fait désormais partie du

programme scolaire de nos enfants. De la maternelle au Baccalauréat, ils sont tous concernés. Afin de les sensibiliser en tant que citoyens responsables et de les accompagner au geste de tri, les ambassadeurs de tri accompagnent le corps enseignant dans cette démarche en proposant des animations dans les écoles.

Ainsi, en 2017, 21 classes allant de la petite section au CM2 et représentant 1 239 élèves, ont bénéficié d'une animation pédagogique sur le tri des déchets ménagers réalisée par le service communication de Sitreva.

Le but ultime d'une animation : que les élèves deviennent à leur tour de véritables ambassadeurs auprès de leurs parents. ■

L'ambassadeur de tri, bien plus qu'un animateur, un formateur

Bien plus qu'une simple visite dans les écoles, les animations scolaires sont le socle d'une véritable mission pédagogique sur l'environnement auprès des jeunes. Objectif : préserver les ressources et protéger l'environnement.

Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux. L'ambassadeur du tri est multitâches. Il transmet les bonnes consignes de tri, explique pourquoi le tri est nécessaire, ce que deviennent les emballages triés, comment ils sont recyclés et quels sont les bénéfices pour l'environnement. Il a pour rôle de sensibiliser le public et plus particulièrement les jeunes sur le tri des déchets et ses enjeux sur l'environnement. Sa mission ne se limite pas seulement à diffuser des informations, il exerce une véritable action pédagogique auprès des enfants.

L'organisation de ces animations auprès des élèves ne s'improvise pas. Le mécanisme de compréhension d'un enfant en maternelle n'est pas le même que chez un enfant en cours élémentaire ou au collège. Aussi, l'ambassadeur doit adapter son discours, ses animations et ses supports à chaque niveau.



Le programme d'animation pédagogique de Sitreva

Sitreva a mis en place un programme d'animation pédagogique qui est proposé à toutes les écoles primaires de son territoire. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri
- le parcours d'un emballage
- le bon geste de tri

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri, dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien,
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste du tri,
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage,
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance tri)
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries

A la rencontre du public

- Salon du développement durable - Carrefour Rambouillet - 3 jours - mars 2017
- Journée de l'environnement - Collège de Vivonne Rambouillet - 1 jour - mars 2017
- La rue aux enfants - Bouglainval - 1 jour - mai 2017
- J'agis pour Rambouillet - Rambouillet - 1 jour - juillet 2017
- J'agis pour Rambouillet - Rambouillet - 1 jour - septembre 2017
- Agriculture et Patrimoine - Bergerie Nationale Rambouillet - 2 jours - septembre 2017
- Portes ouvertes au centre de tri des emballages ménagers - Rambouillet - 1 jour - novembre 2016

2 363
visiteurs au centre de tri et à l'UVE
dont

1 772
élèves

21
animations en milieu scolaire

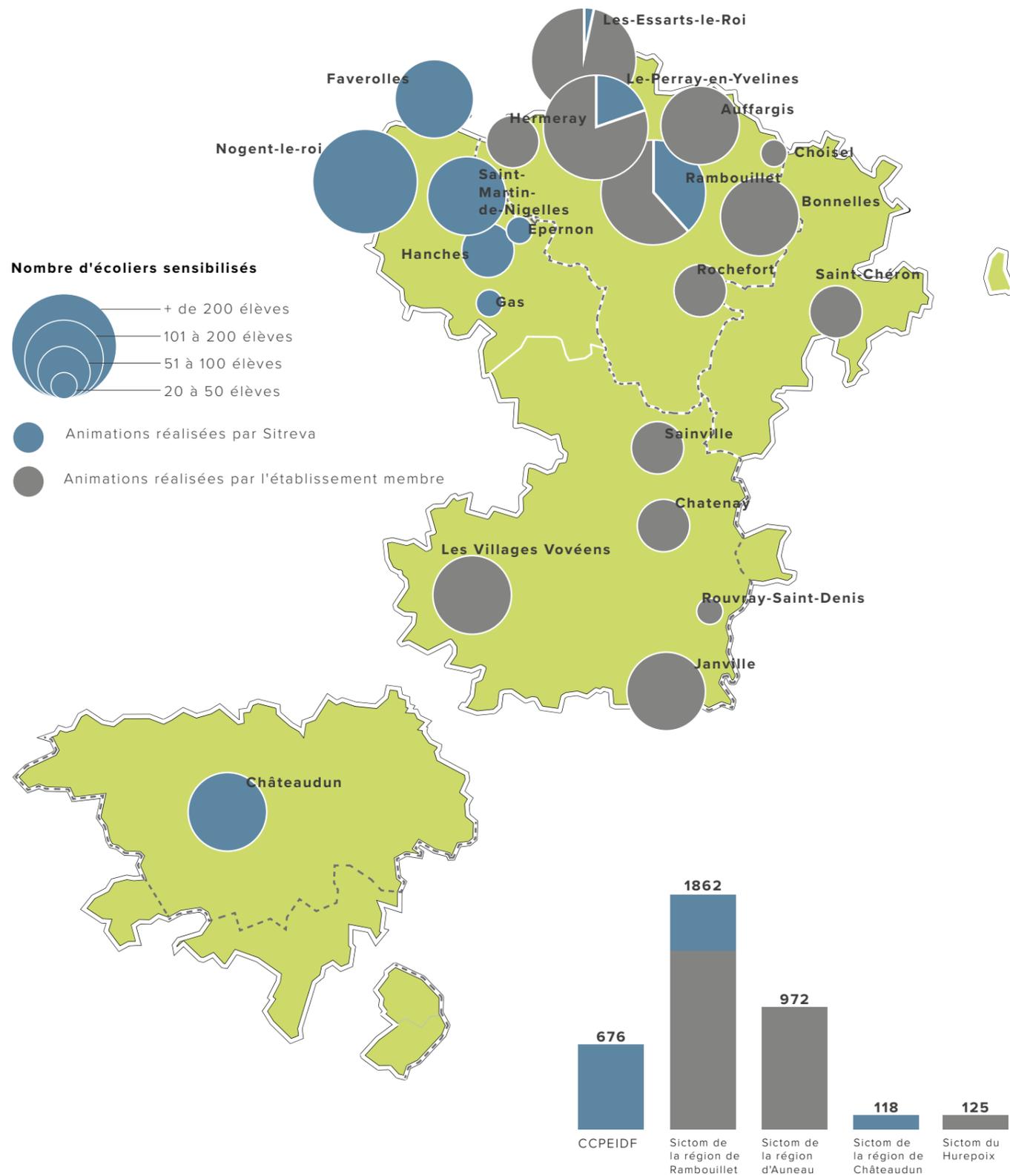
1 239
élèves ont bénéficié du programme d'animation pédagogique

5 972
visiteurs uniques par mois sur le site internet (+20%)



Animation sur les déchèteries lors de l'évènement "J'agis pour Rambouillet" - Rambouillet

La sensibilisation des écoliers au tri en 2017



Animation pédagogique dans une école maternelle de Rambouillet réalisée avec les ambassadeurs du tri du Sictom de la région de Rambouillet.

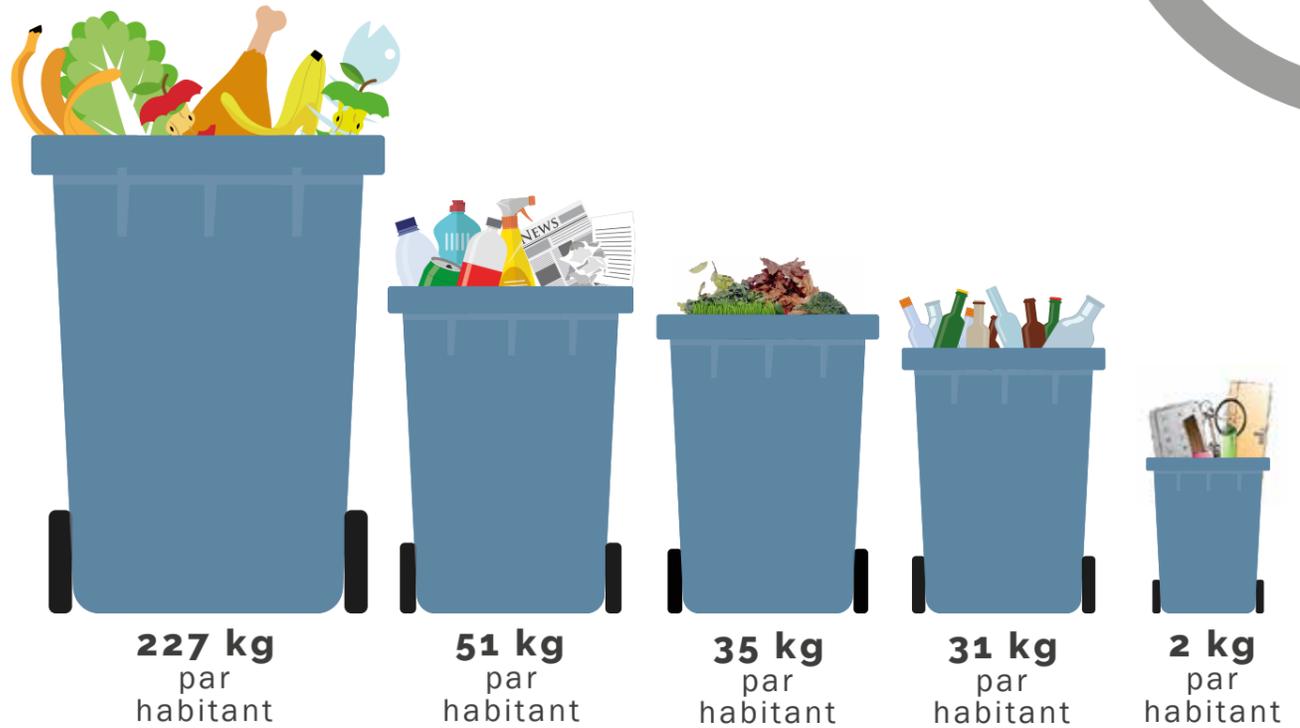
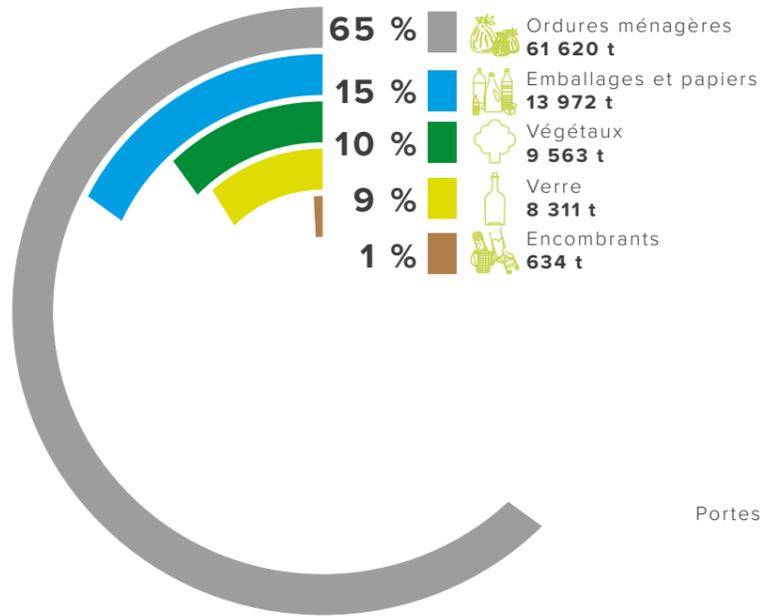
La collecte réalisée par nos membres

94 100 t
de déchets collectés
par nos membres

346 kg
par habitant

Nos membres procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'un de nos sites de traitement.

En 2017, les membres de Sitreva ont collecté 94 100 tonnes de déchets. Après une légère hausse des tonnages collectés en 2016, on constate une forte baisse de 14,8 % des tonnages collectés sur le territoire de Sitreva en 2017, en grande partie due à la sortie du périmètre du Sictom du Hurepoix de la communauté de communes de l'Arpajonnais. Ainsi, le Sictom du Hurepoix qui collectait 24 783 tonnes d'ordures ménagères en 2016, n'en collecte en 2017 plus que 14 096 t. Tous les déchets sont en baisse, particulièrement les végétaux qui subissent une baisse de 27,8 %.



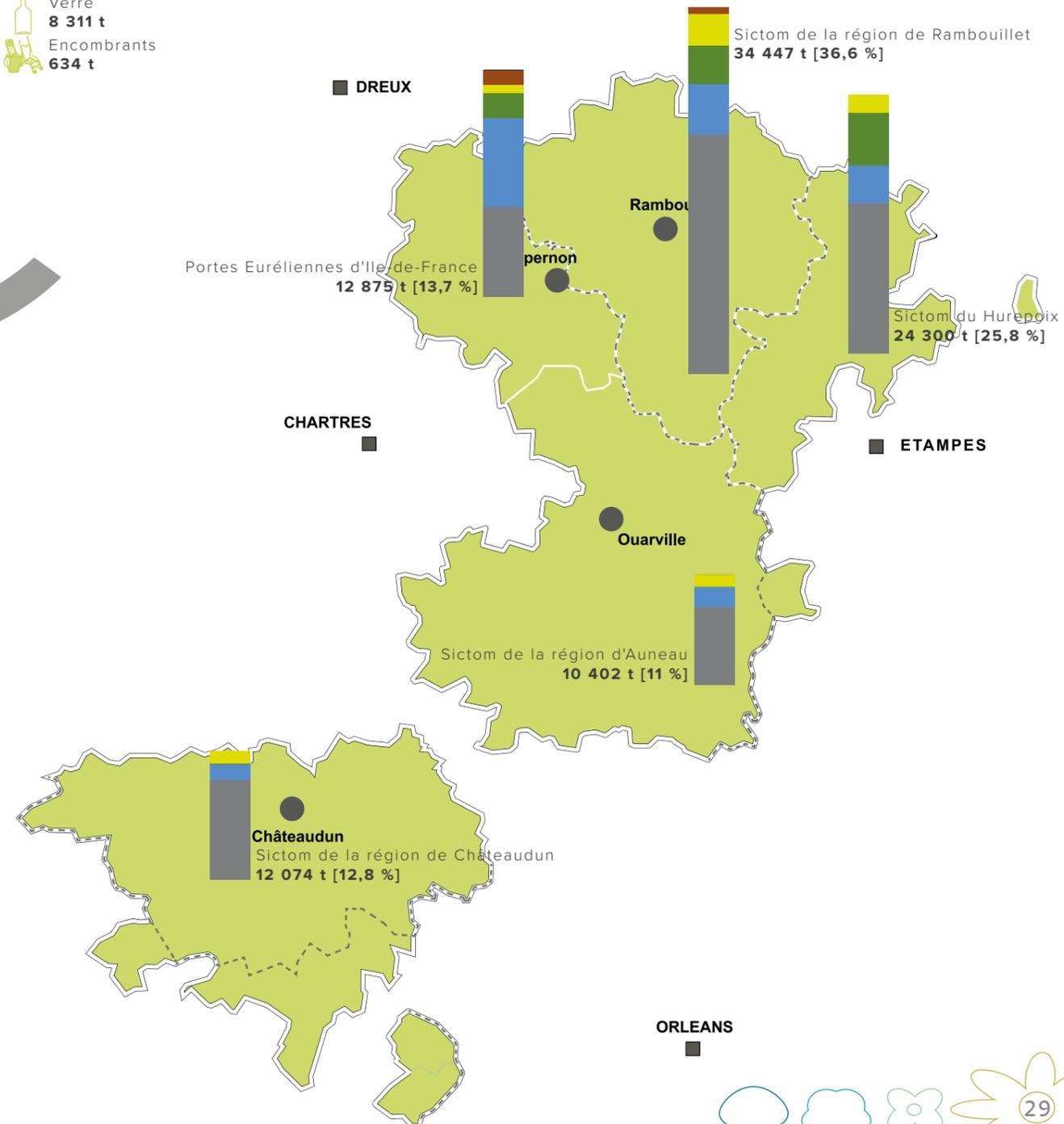
Ordures ménagères

Emballages et papiers graphiques

Végétaux

Verre

Encombrants



La collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers.

Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature.

Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant vers les sites appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 21 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 3 sur le secteur du SICTOM du Hurepoix, 4 sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau et 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun.

Sitreva travaille continûment à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, sont ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert ou vers les sites de traitement soit directement récupérés par les prestataires de traitement.

L'évolution des apports et des fréquentations

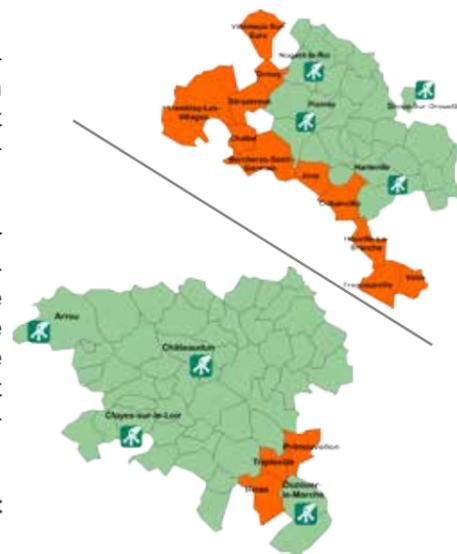
Pour l'année 2017, la fréquentation des déchèteries a été de 622 7036 visites, présentant une baisse de 11,4% par rapport à 2016, essentiellement liée à la sortie de la déchèterie d'Egly du périmètre de Sitreva.

20 types de déchets sont autorisés dans toutes nos déchèteries. En 2017, le tonnage global des déchets apportés s'est élevé à 67 974 tonnes, présentant une baisse de 11,4% par rapport à l'année précédente, consécutive à la perte des déchets apportés à la déchèterie d'Egly désormais hors périmètre. A l'exception du mobilier qui est en hausse de 23 %, les apports de tous les autres produits sont en baisse.

Un service au public étendu

Le service rendu par Sitreva ne se limite pas au périmètre de son territoire : 12

communes périphériques bénéficient pour leurs habitants, grâce à des conventions particulières, de l'accès aux déchèteries de Sitreva. Inversement, certaines communes situées en bordure du territoire de Sitreva bénéficient par convention des équipements de syndicats de traitement limitrophes.

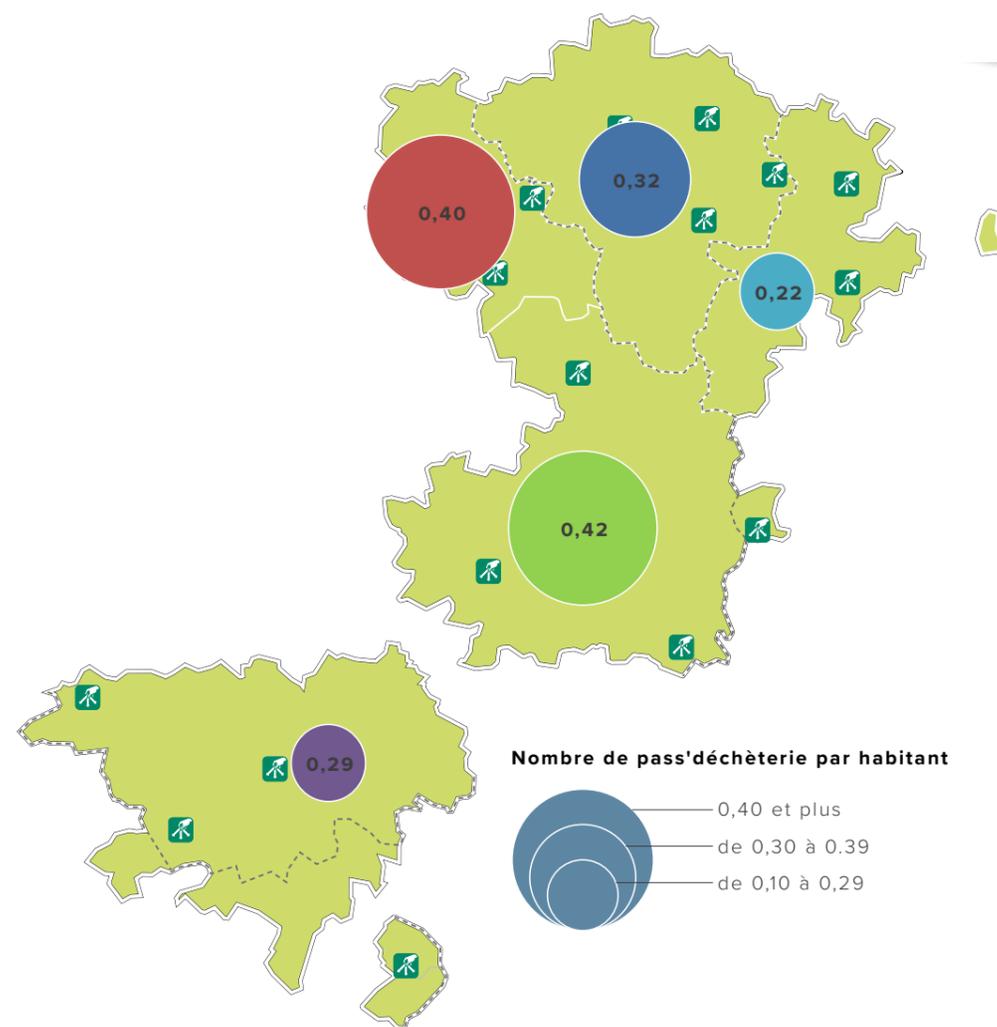


En orange, les communes bénéficiant d'une convention d'utilisation des déchèteries de Sitreva.

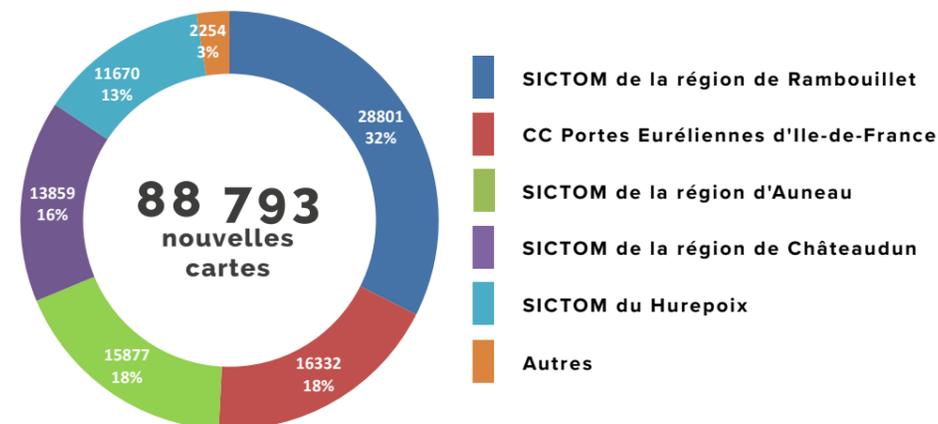
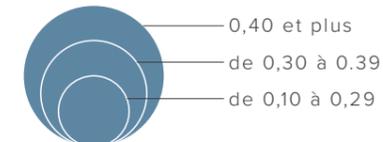
Les déchèteries à l'ère du numérique

Six ans après l'instauration d'une carte d'accès aux déchèteries, la version papier et son exploitation manuelle ont atteint leurs limites. Depuis le mois de juin 2017, la direction des déchèteries a procédé à l'informatisation de cette carte : l'ensemble des apports de déchets effectués sur sa présentation sont désormais saisis sur tablette tactile et enregistrés électroniquement, tandis que la carte, déclinée en trois versions (particuliers, professionnels et collectivités), est devenue le Pass'déchèterie et a pris le format d'une carte de crédit. Cette modernisation du contrôle des

Le déploiement du pass'déchèterie



Nombre de pass'déchèterie par habitant



21 déchèteries

622 736 visites

20 types de déchets admis

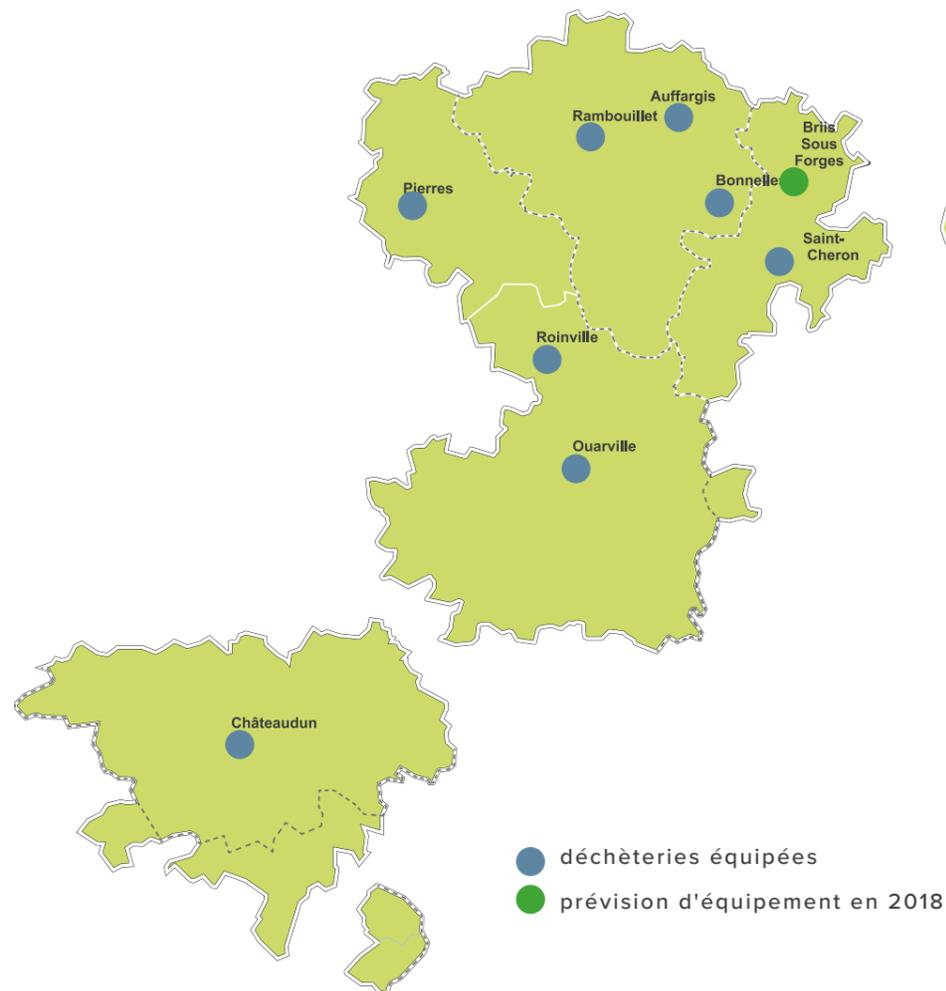
67 974 t de déchets collectés

250 kg par habitant

12 communes hors du périmètre de Sitreva utilisent nos déchèteries par convention



Le déploiement des bennes éco-mobilier dans nos déchèteries



accès permet d'assurer un meilleur suivi des fréquentations, des apports et de la facturation.

Succès de la filière meubles mise en place en 2014

La filière DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement) mise en place en 2014 est étendue chaque année et rencontre un vif succès. De 489 tonnes collectées en 2015, nous atteignons 999 tonnes en 2017, soit un doublement du tonnage.

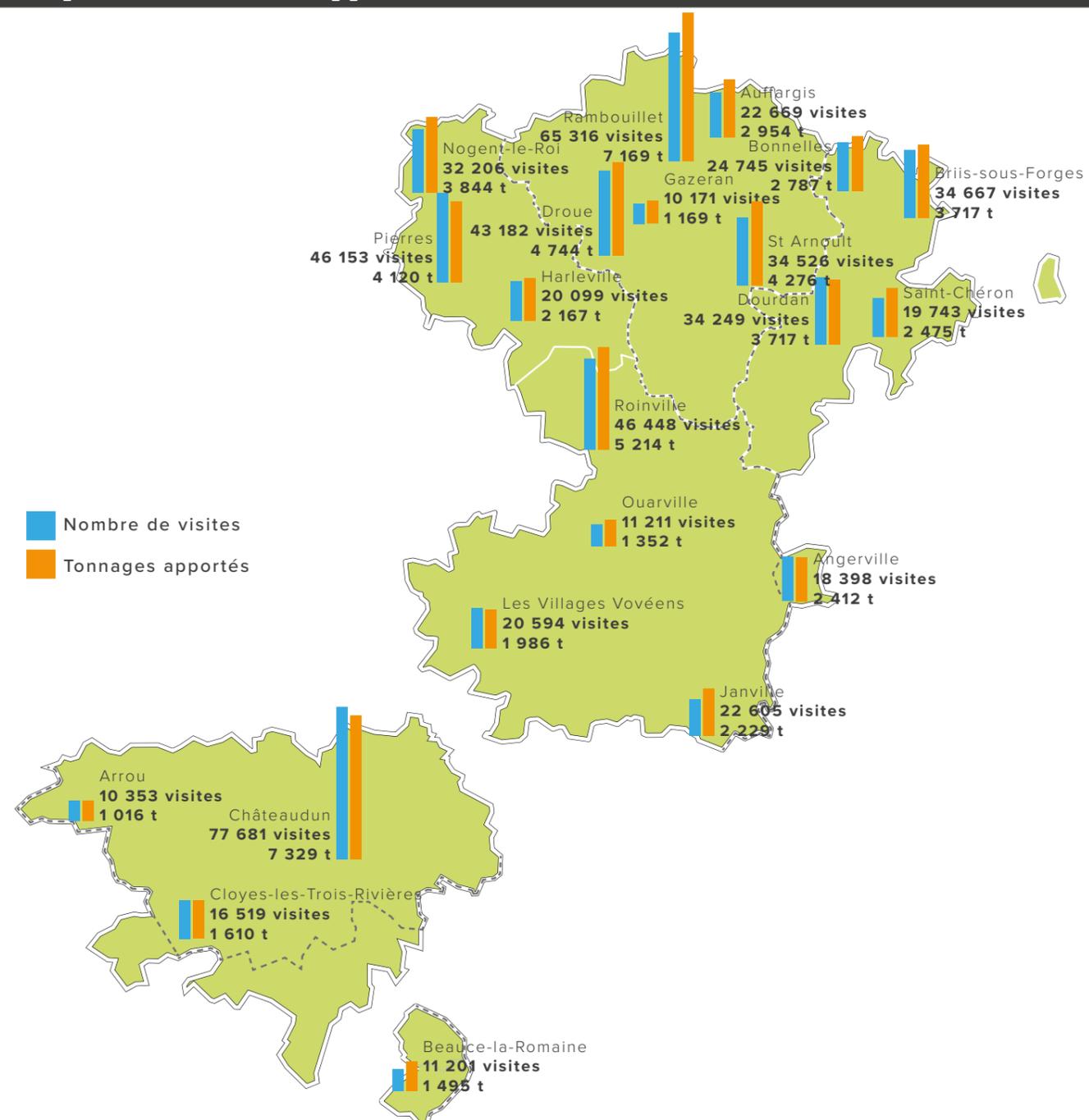
La modernisation constante des sites

La déchèterie de Droue-sur-Drouette a été modernisée et sécurisée avec l'aménagement d'une nouvelle sortie et d'un nouveau local pour déposer les produits chimiques.



La déchèterie de Droue-sur-Drouette équipée d'une voie de sortie

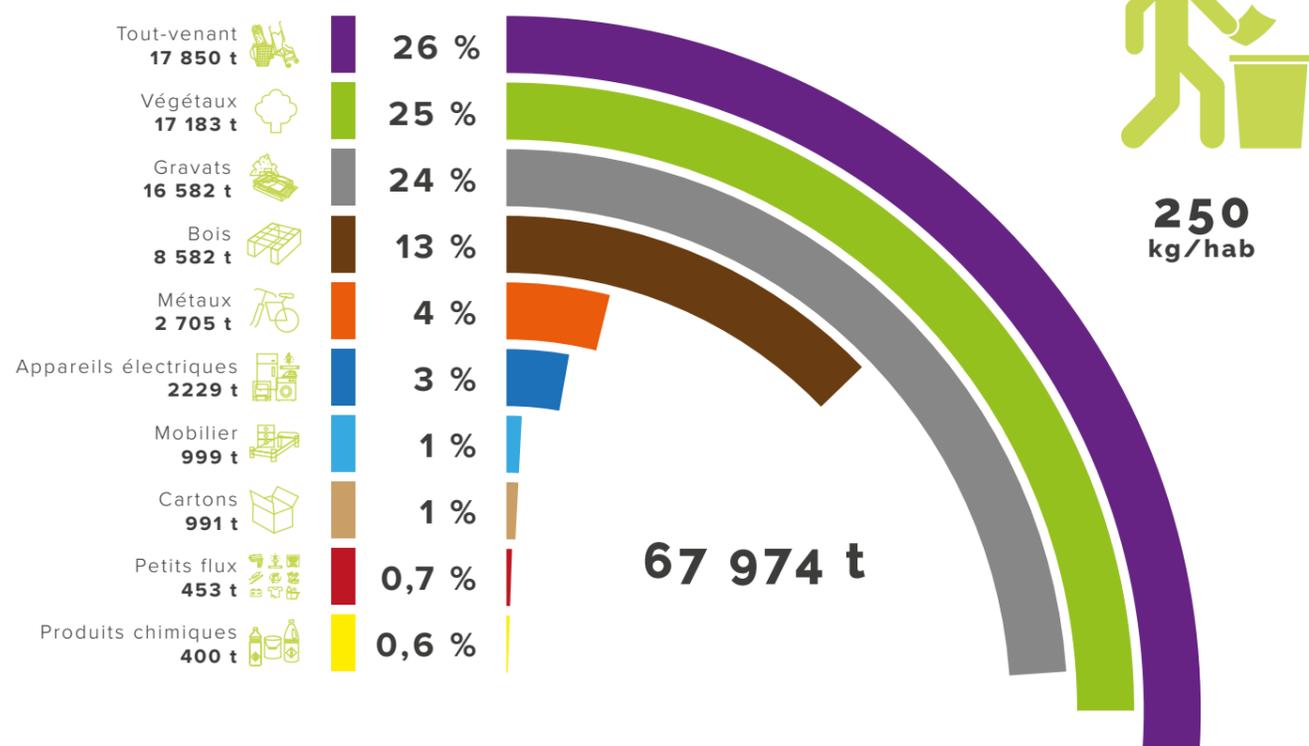
La répartition des apports et des visites dans nos 21 déchèteries



La répartition par secteur géographique



Les tonnages collectés en déchèterie



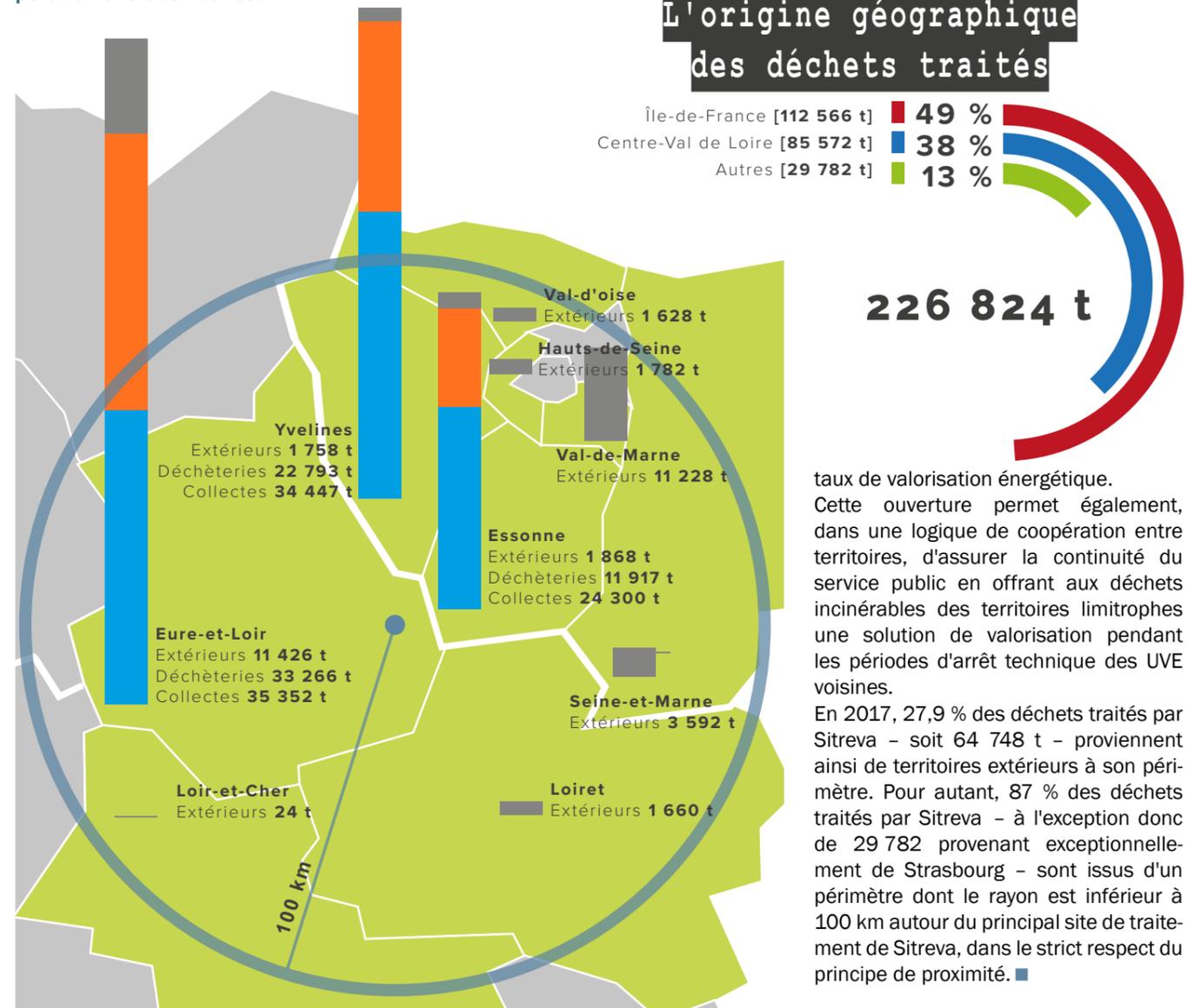
Les apports extérieurs

Sitreva ne traite pas seulement les déchets collectés par ses membres ou apportés en déchèterie, mais également ceux issus de territoires extérieurs à son périmètre. Guidée par le respect du principe de proximité, cette ouverture du service de Sitreva procède d'une volonté d'optimisation technique et environnementale de ses outils mais également de la coopération entre territoires.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) à Ouarville et le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ont été dimensionnés pour traiter les déchets d'un bassin de vie dont les contours dépassent les seules limites administratives des membres de Sitreva, et si les déchets de ces derniers sont naturellement traités prioritairement par Sitreva,

ses équipements ont vocation à accueillir un volume plus important de matières. Ces apports extérieurs leur permettent d'atteindre un fonctionnement optimal, tant sur le plan économique qu'environnemental : c'est en incinérant un volume de déchets proche de sa pleine capacité que l'UVE peut déployer son meilleur pouvoir calorifique et donc son meilleur

L'origine géographique des déchets traités



taux de valorisation énergétique. Cette ouverture permet également, dans une logique de coopération entre territoires, d'assurer la continuité du service public en offrant aux déchets incinérables des territoires limitrophes une solution de valorisation pendant les périodes d'arrêt technique des UVE voisines.

En 2017, 27,9 % des déchets traités par Sitreva - soit 64 748 t - proviennent ainsi de territoires extérieurs à son périmètre. Pour autant, 87 % des déchets traités par Sitreva - à l'exception donc de 29 782 provenant exceptionnellement de Strasbourg - sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100 km autour du principal site de traitement de Sitreva, dans le strict respect du principe de proximité. ■

Le transfert et le transport des déchets collectés

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux. Ils sont un lien essentiel en milieu rural entre les points de collecte des déchets et les sites de valorisation.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Pour être traités, ils doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement 11 agents de quai et 23 chauffeurs.

Le transfert des déchets vers les sites de recyclage

Quatre centres de transfert, situés à Rambouillet, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Châteaudun regroupent les collectes des déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement. Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries. Les déchets vidés sur ces centres sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.

Pendant l'année, 91 263 t, soit 40,2 % du total traité par Sitreva, ont transité par les centres de transfert. En outre, 6 052 t issues des stocks restant sur les centres au 1er janvier ont été évacuées et traitées.

Le service Transport au coeur de la logistique du traitement

Le service Transport assure le lien entre les déchèteries, les centres de transfert et les sites de traitement. En 2017, 44,7 % des flux de transport générés par le traitement des déchets ont été assurés par Sitreva, soit 150 504 t, à raison de 7 tonnes transportées en moyenne par rotation. A cet égard, le compactage des caissons en déchèterie joue un rôle essentiel dans l'optimisation des quantités transportées et donc des distances parcourues.



Centre de transfert de Droue-sur-Drouette (28)



Centre de transfert de Châteaudun (28)

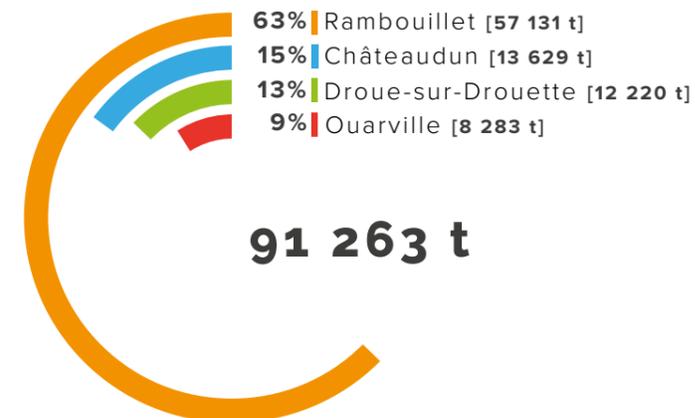


Centre de transfert de Ouarville (28)



Centre de transfert de Rambouillet (78)

Les tonnages réceptionnés sur les centres de transfert



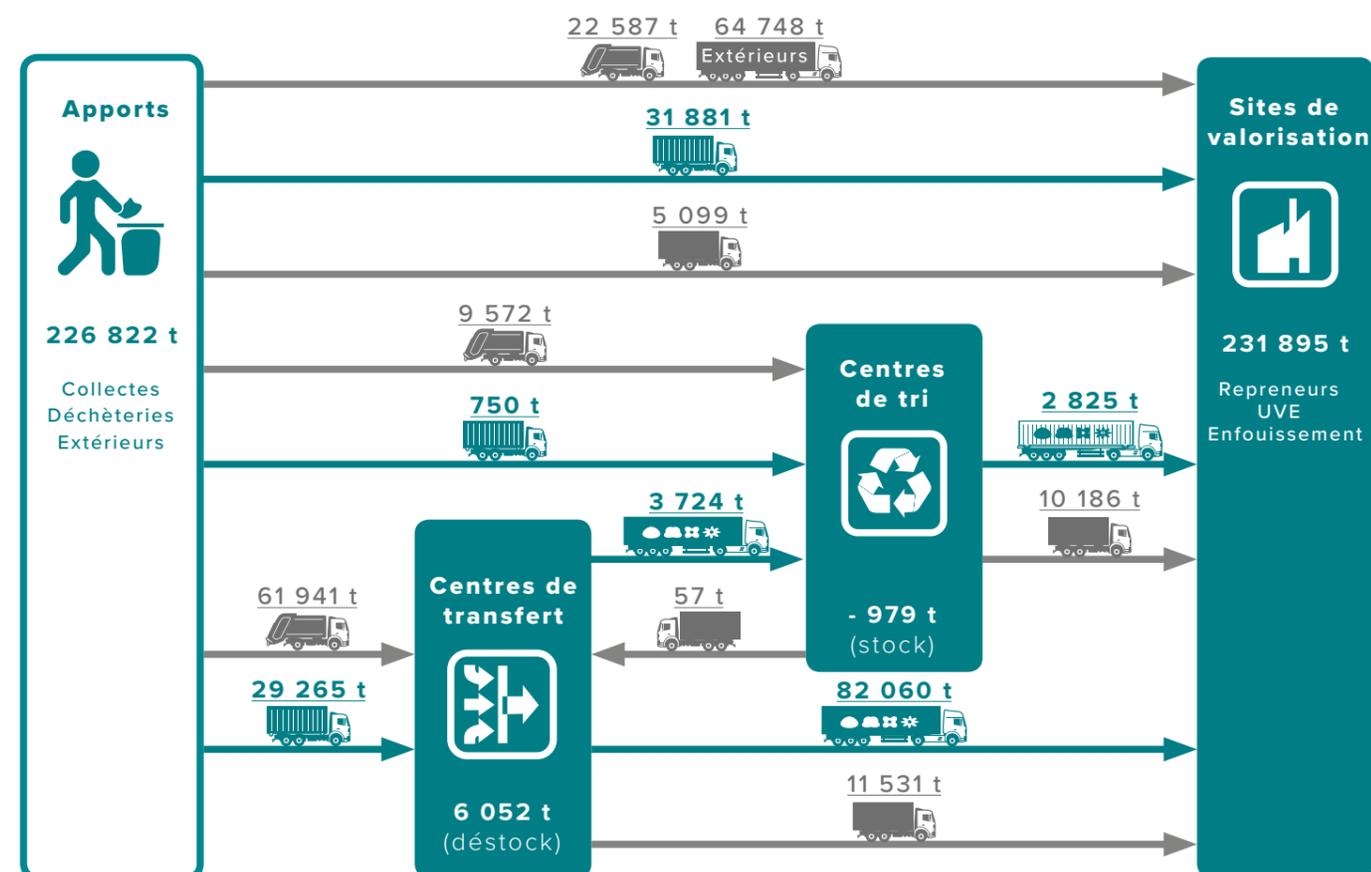
150 504 t
transportées par Sitreva

7 t
transportées en moyenne par rotation

12,04 €/t
coût moyen du transport

892 400 km
parcourus

La logistique du transport



Le tri des emballages ménagers

Avant d'être valorisés, les emballages ménagers collectés par les établissements membres subissent un tri dans les centres de tri, afin d'optimiser leur valorisation : les emballages y sont triés manuellement et mécaniquement et séparés en fonction de la matière valorisable qui les compose avant leur envoi dans la filière de recyclage correspondante.

Deux centres de tri

Les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM du Hurepoix, le SICTOM de la région d'Auneau et la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (13 273 t dont 991 t de cartons apportés en déchèteries) sont triées dans le centre SETRI géré dans le cadre de la DSP par la société Valoryele et situé à Rambouillet. Les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Châteaudun (1 690 t) sont triées dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec le centre de tri NATRIEL situé à Dreux (à l'exception de 916 t directement reprises sur le centre de transfert par les prestataires de traitement). ■

14 963 t
collectées

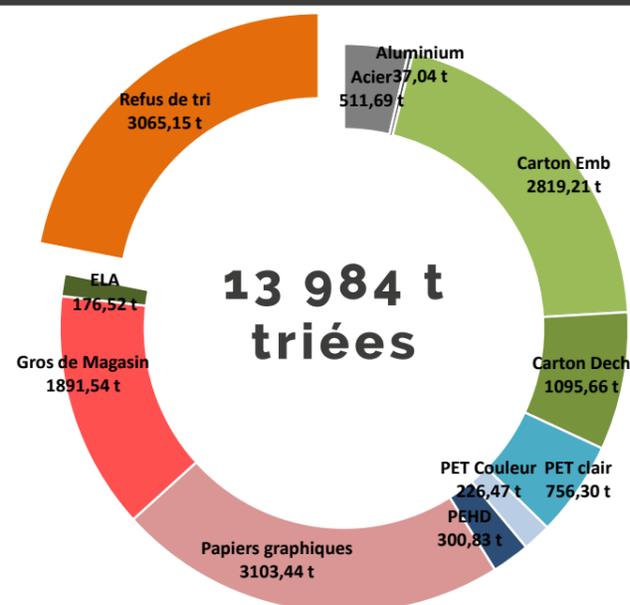
13 984 t*
triées

78,1 %
des déchets triés
valorisables en matière

21,9 %
des déchets triés
valorisables en
énergie (refus de tri)

Dont 13 068 t triées en centre de tri et 916 t reprises directement par les prestataires de valorisation.

Les matériaux issus du tri des emballages



La valorisation des déchets

Après la collecte et le tri, les déchets sont orientés vers différentes filières de valorisation où ils seront transformés en nouvelles matières premières (valorisation matière) ou en énergie (valorisation énergétique). Une part résiduelle non recyclable ni valorisable reste encore destinée à l'enfouissement.

Au 31 décembre 2017, ce sont 231 895 tonnes de 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les établissements membres, apportés par les particuliers en déchèteries, ou issus de l'extérieur du territoire, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement. 90 % de ces déchets, soit 209 538 t, ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part non valorisable a été enfouie dans une installation de stockage de déchets (ISD).

La valorisation matière

Elle vise à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Sont concernés par ce mode de valorisation, les emballages et papiers graphiques et tous les déchets collectés en déchèterie à l'exception du tout-venant, des DASRI et d'une partie des DDS.

111 601 tonnes, soit 48 % des déchets traités, ont ainsi été valorisées par 47 prestataires.

La valorisation énergétique

Elle vise à transformer la chaleur produite par la combustion des déchets en énergie électrique. Sont concernés par ce mode de valorisation, les ordures ménagères, les refus du tri des emballages et une partie du tout-venant.

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sitreva est exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an. En 2017, l'UVE a incinéré 130 259 tonnes de déchets ménagers dont 65 511 tonnes en provenance de Sitreva et 64 748 tonnes d'apports extérieurs. 126 629 t y ont été valorisées en énergie ou en matière ; 3 630 t de résidus d'incinération ont été enfouis en ISD. ■

231 895 t
de déchets traités
(avec apports extérieurs)

91,2 %
traités localement

90 %
valorisés



Les sites et les modes de valorisation des déchets



167 918 t [72,4 %]

traitées en Région Centre-val de Loire



51 737 t
valorisées en matière

- Mâchefers** [29 441 t]
Scorel
- Bois** [8 908 t]
Paprec
NCI
Swiss Krono
- Végétaux** [5 705 t]
Guérin
Compost du Dunois
Lhôpitalux
Sitreva
- Gravats inertes** [4 656 t]
Pigeon
Minier
Commune d'Arrou
- Mobilier** [999 t]
Paprec
- Métaux** [746 t]
Menut
Valrécy
- Papiers graphiques** [710 t]
Paprec centre



19 857 t [8,6 %]

traitées dans le reste de la France



16 227 t
valorisées en matière

- Verre** [8 421 t]
Verallia
Sibelco
Everglass
- Carton** [4 665 t]
Deroo
Sita
Europac papeterie de Rouen
- Gros de magasin** [1 739 t]
Deroo
Cartonnerie et Papeterie
- Appareils électriques** [746 t]
Envie 2E Nord Coolrec
Remondis
Veolia triade
- PEHD** [268 t]
Paprec
Matière Plastique Bourgogne
- Tetra** [176 t]
Deroo
Ecophyse
SCA Tissue France



43 796 t [18,9 %]

traitées en Région Île-de-France



43 313 t
valorisées en matière

- Végétaux** [23 782 t]
Compadrue
Donn vert
Sede
Siredom
- Gravats en mélange** [6 190 t]
Picheta
SVDM
Picheta La Norville
SINIAT
INEO
TER Athis Mons
Speedmetal Villeron
SITA Attainville (DIB ultimes) Valdeve
- Gravats inertes** [6 001 t]
Pigeon Granulats
- Papiers graphiques** [3 103 t]
CDIF
- Métaux** [2 120 t]
GDE
- PET** [702 t]
Paprec
Sita



321 t
valorisées en matière

- PET** [280 t]
4PET recycling BV (Pays-Bas)
- PEHD** [33 t]
Evolution (Italie)
Re Plano (Allemagne)
- Huiles alimentaires** [8 t]
Quatra (Belgique)



97 455 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques** [314 t]
Galloo
- Textiles** [196 t]
Le Relais
- Huiles minérales** [62 t]
BS Environnement
- Ordures ménagères** [78 508 t]
Valoryele
- Tout-venant et DAE** [15 856 t]
Valoryele
- Refus de tri** [3 065 t]
Valoryele
- Produits chimiques** [83 t]
BS environnement
- Tout-venant** [18 463 t]
Soccoim
- Appareils électriques** [263 t]



18 726 t
enfouies

- Tout-venant** [18 463 t]
Soccoim
- Appareils électriques** [263 t]



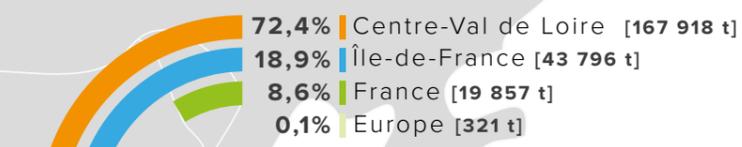
483 t
valorisées en énergie

- Acier issu des emballages** [438 t]
SITA
- Gros de magasin** [152 t]
Semardel
- Huiles minérales** [56 t]
Chimirec
Rodor
- Piles** [20 t]
Chimirec
- Ampoules et néons** [7 t]
Recylum
Paprec D3E
Indaver
- Radiographies** [2,38 t]
Dastris
- Produits chimiques** [317 t]
Chimirec
Triadis
- Appareils électriques** [166 t]



321 t [0,1 %]

traitées en Europe



231 895 t
traitées



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sitreva

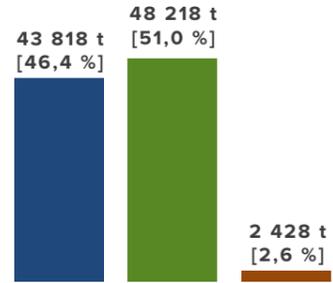
Valoryele, Ouarville (Centre-Val de Loire)

130 259 t incinérées dont	70,45 % taux de performance énergétique de l'UVE	126 629 t valorisées dont
65 511 t d'apports Sitreva	61 927 MWh d'électricité produite	97 188 t en énergie
64 748 t d'apports extérieurs	14 008 MWh consommée	29 441 t en matière
	47 920 MWh vendue	3 630 t enfouies

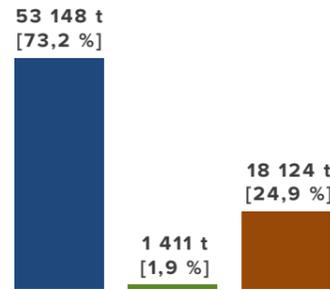
L'origine et les modes de valorisation des déchets traités en 2017

Bilan 2017 : 90 % valorisés

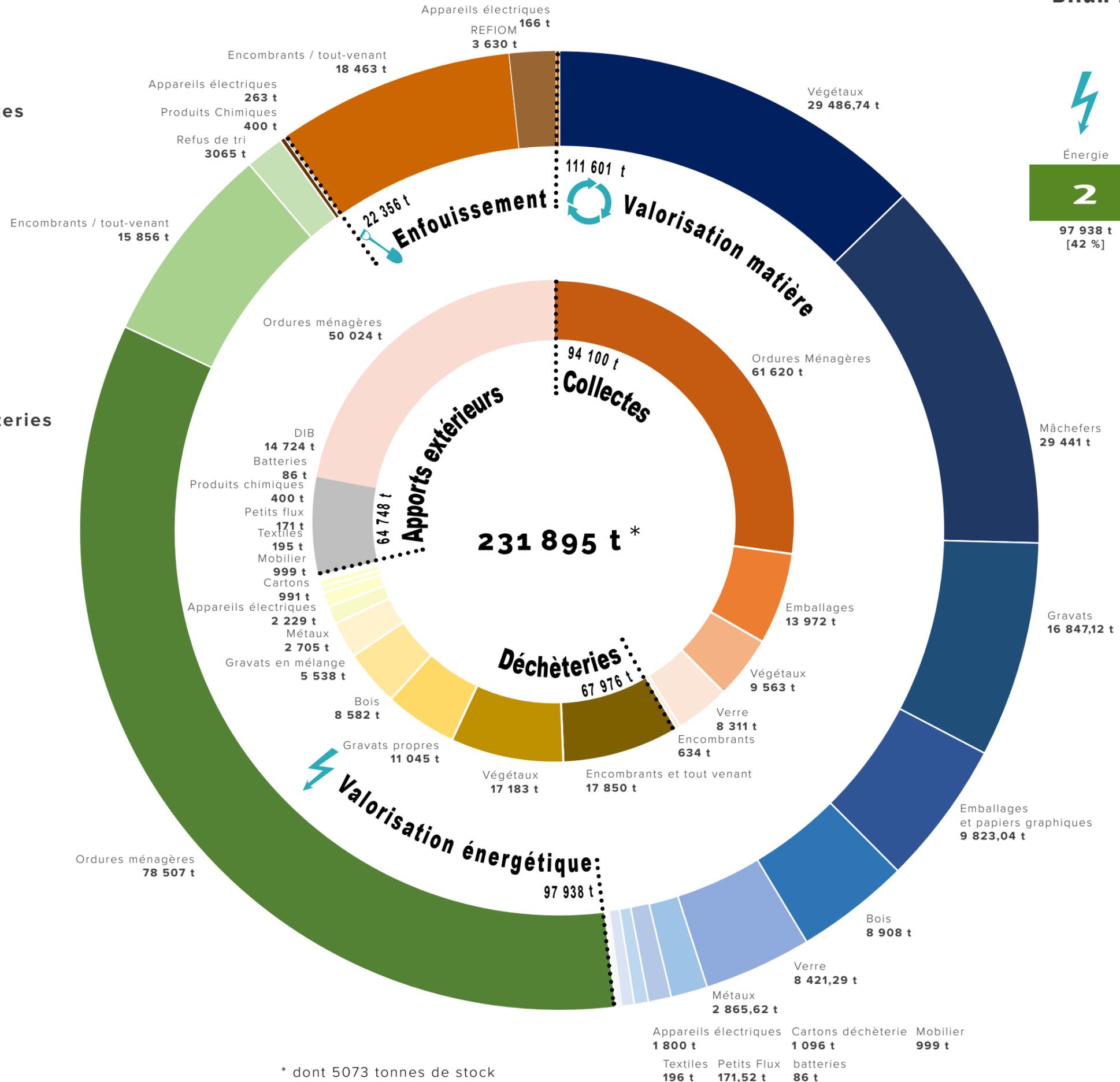
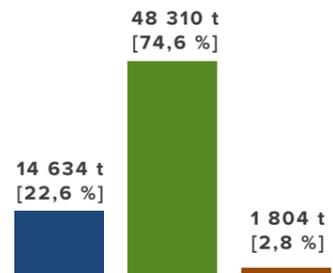
Déchets issus des collectes



Déchets issus des déchèteries



Apports extérieurs



* dont 5073 tonnes de stock

La préservation de l'environnement

Traiter et valoriser les déchets préserve notre environnement, telle est la mission de service public dont Sitreva a la charge et que nous exerçons en poursuivant l'objectif de préservation maximale des ressources naturelles. En outre, la dangerosité particulière de certains des déchets que nous réceptionnons implique des mesures spécifiques de stockage et de transport, et une vigilance constante. La responsabilité environnementale de Sitreva s'étend aux équipements dévolus au service dont nous sommes responsables, qui doivent eux-mêmes laisser sur l'environnement une empreinte minimale. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant toutes ses installations.

Valoriser les déchets pour réduire la consommation des ressources naturelles

Depuis de nombreuses années, Sitreva choisit des solutions de traitement des déchets qui lui sont confiés qui réduisent son empreinte environnementale et contribuent à ralentir la consommation de nos ressources naturelles.

En 2017, dans le respect du principe de proximité, 87 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100km autour de son principal site de traitement, l'UVE de Ouarville. 91,2% des déchets ont été traités localement, c'est-à-dire en Eure-et-Loir et en Île-de-France.

Performance énergétique de l'UVE

Le taux de performance énergétique de l'usine est de 70,45 % alors que le seuil à atteindre pour bénéficier d'une réduction de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est de 60%. Cette bonne performance, alliée à la norme ISO 14001, permet de bénéficier d'une TGAP réduite (6 € la tonne au lieu de 15 €).

En outre, 90% des déchets traités, soit 209 538 t, ont été recyclés sous forme de matière ou d'énergie dans les processus de production et de consommation et ont contribué d'autant à la réduction de la consommation des ressources naturelles.

Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'UVE n'élimine pas seulement les déchets en les incinérant mais les valorise, d'abord en source d'énergie renouvelable, puis sous forme de matériaux.

D'une part, la chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée pour produire de la vapeur surchauffée afin de mettre en action un turbo alternateur qui crée de l'électricité. 61 927 MWh ont été produits dont 47 920 ont été vendus sur les réseaux, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

D'autre part, à l'issue de la combustion, les matières résiduelles sortant du four – les mâchefers, composés de résidus minéraux fêreux et non fêreux – sont valorisés : les métaux sont refondus pour l'industrie sidérurgique et les minéraux sont valorisés en matériaux de technique routière comme solution alternative au calcaire. 29 441 tonnes de mâchefers ont été produites en 2017.



Installation de piézomètres au centre de transfert de Châteaudun

Encadrer le stockage et le transport des déchets dangereux

Les déchets diffus spécifiques (DDS), les batteries, les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les piles et les huiles minérales, tous collectés dans chacune des 21 déchèteries dont Sitreva a la charge, forment une catégorie particulière de déchets puisqu'on les classe parmi les « marchandises dangereuses ». A ce titre, les modalités de leur prise en charge font l'objet d'une réglementation spécifique dont le respect nécessite une vigilance constante de nos services et engage notre responsabilité.

Tandis que les DDS issus des ménages sont pris en charge par l'éco organisme EcoDDS, ceux issus des professionnels et hors périmètre EcoDDS font l'objet d'une prestation externe par un prestataire de marché de collecte et de traitement, sous la surveillance et le contrôle du service de la Sécurité des sites et de la veille environnementale de Sitreva. Chaque année, un rapport sur le transport des matières dangereuses (TMD) est transmis aux services de l'Etat, qui témoigne de la vigilance et du respect scrupuleux de la réglementation par

Sitreva.

Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées

91,2 %
de déchets traités
localement

90 %
de déchets valorisés

47 920 MWh
d'électricité produite
par l'UVE vendue sur
les réseaux

23
ICPE

28
audits internes

100%
des transporteurs de
déchets dangereux
contrôlés

Non-conformités majeures relevées et résolues en 2017

- La gestion des bordereaux de suivi de déchets pour EcoDDS n'est pas réalisée conformément à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, cadres 10 et 11 non renseignés. (Droue-sur-Drouette). **Résolution** : tenue d'un classeur sur site pour conserver les BDS au moins pendant 1an.
- Absence sur site des documents attestant des formations reçues par les agents aux opérations de gestion de déchets. **Résolution**: l'attestation de formation de chaque agent est tenue à jour et rendue disponible sur le site où il est appelé à intervenir.

Contrôles spécifiques organisés par Sitreva en plus des contrôles périodiques de l'Etat

- niveau sonore ;
- teneur des rejets d'eaux pluviales ;
- installations électriques ;
- équipements de protection contre l'incendie ;
- séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.



L'une des deux voitures électriques équipant le parc automobile de Sitreva



La chaudière de l'Unité de Valorisation Énergétique

communément sous l'appellation « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une réglementation particulières. Localement, ce sont les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement

et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative. En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation. Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'État, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'État.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours des dernières années : en 2017, 10 l'ont été par l'État tandis que Sitreva a commandité 28 audits.

A ce même titre, la cessation d'activité de l'incinération à Châteaudun et la déconstruction de l'usine a impliqué la mise en place de contrôle de qualité des eaux des nappes phréatiques. Des piézomètres ont été installés sur le centre de transfert de Châteaudun pour permettre les prélèvements d'eau deux fois par an pendant 5 ans. Cinq contrôles ont déjà été effectués, présentant des résultats

conformes aux normes environnementales en vigueur.

S'agissant en particulier de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) à Ouarville, son innocuité environnementale est assurée par :

- des mesures d'impact réalisées en continu en cheminée et dans un périmètre de 5 km autour du site. (conformément à l'arrêté préfectoral)
- des études menées par des laboratoires indépendants et agréés.

Sont ainsi analysés :

- les rejets gazeux : Poussières, HCl, SO₂, NO_x, CO, COT, Dioxines et Furanes, NH₃
- les retombées atmosphériques : surveillance de l'impact (métaux lourds et dioxines furanes) dans les mousses lichens, 5km autour de l'usine
- le bruit sur la zone d'émergence réglementée.

En outre, un état des lieux est régulièrement dressé avec tous les acteurs du développement durable du territoire :

- toutes les mesures environnementales sont envoyées mensuellement aux services de l'État en charge de la surveillance des installations classées
- la C.S.S. (Commission de suivi de site) rassemble 1 fois/an le préfet et tous les acteurs concernés par l'activité de l'usine : collectivités locales, associations environnementales, organismes de surveillance.

La transition énergétique

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, Sitreva a fait l'acquisition de deux véhicules électriques en remplacement de deux véhicules diesel. Le service de la maintenance s'est par ailleurs équipé de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts. ■

Rambouillet, le 21 juin 2018

Glossaire

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

DAE (Déchets d'Activités Economiques)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie et les déchets issus du commerce et de l'artisanat.

Déchets

Un déchet est "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon" (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter



Débroussailleuse électrique

(ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des Ménages).

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venant)

Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration

territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

ISDD

Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

ISDND

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (PolyÉthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (PolyÉthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des

formes particulières de réemploi.

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Énergétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

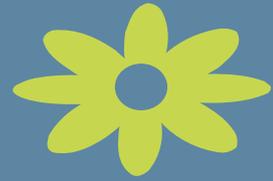
Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage





SITREVA

Le Bois Gaillard

28150 Ouarville

Nos bureaux :

19 rue Gustave Eiffel

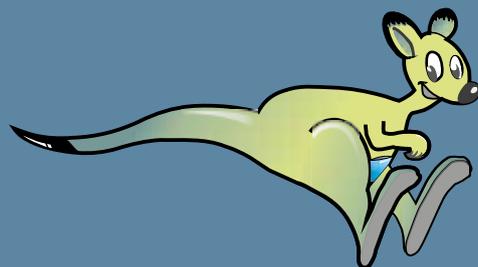
ZA du Bel Air

78120 Rambouillet

01 34 57 12 20

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva



Vous triez, nous valorisons